

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

ET

PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION

2021-2027
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



*Solidaire et Engagé
pour vous*



leDépartement66.fr

L'Accent Catalan de la République Française

Éditorial



Durant ces dernières années, le Département des Pyrénées-Orientales s'est attaché à mener une politique publique d'insertion engagée et innovante, au plus près des besoins des personnes en situation de fragilité, et à agir de manière volontariste pour l'emploi local en créant des passerelles entre les acteurs de l'insertion et ceux de l'économie locale.

L'engagement et l'implication de nos partenaires dans la mise en œuvre du « Pacte Territorial pour l'Insertion 2014-2020 » a été remarquable puisque la quasi-totalité des actions identifiées a été mise en œuvre. Si nous pouvons nous en féliciter, nous ne saurions nous en contenter.

Dans un contexte socio-économique des plus compliqués, il est plus que jamais indispensable de poursuivre et de faire converger les efforts de tous les acteurs pour prévenir et lutter contre la pauvreté.

C'est dans cette dynamique que le Département a souhaité, une fois encore, marquer son engagement sans faille auprès des plus démunis en signant avec l'État, dès 2019, une « Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ».

C'est aussi avec la volonté de protéger tou.te.s les citoyen.ne.s – et notamment les plus jeunes – du choc social hérité de la crise sanitaire actuelle que le Département s'est associé fin 2020 à plusieurs autres collectivités pour demander l'instauration d'un revenu de base.

L'année qui vient de s'écouler a remis au premier plan les valeurs de solidarité et a rappelé à chacun.e combien le Revenu de Solidarité Active (rSa) servait de filet de sécurité face à la misère et combien l'emploi était précieux.

Il est aujourd'hui de notre responsabilité collective de garantir à chacun.e, en priorité un accès aux droits, ensuite un accompagnement dans son parcours de vie et d'insertion, et enfin, un chemin vers un emploi décent et pérenne.

Pour atteindre cet objectif, nous croyons plus que jamais en l'intelligence collective. L'ampleur des enjeux nécessite de rassembler tous les acteurs dans une seule et même démarche, de conjuguer moyens et compétences pour être plus forts, plus pertinents, plus efficaces.

Il est également essentiel de poursuivre ce travail avec les citoyen.ne.s, marque de fabrique du Département, parce que nous sommes persuadés qu'une politique publique utile ne peut se construire sans associer ses usagers.

Nous tenons ainsi à remercier le collège des personnes concernées et l'ensemble de nos partenaires qui ont participé à l'élaboration de cette nouvelle feuille de route de la politique publique d'insertion des Pyrénées-Orientales.

Pour les générations futures, pour nous tou.te.s, plus que jamais, construire une société plus résiliente, plus juste, plus solidaire, constitue une priorité.

Le Département s'y engage.

***La Présidente du Département
des Pyrénées-Orientales***

Sommaire

Éditorial	2
L'élaboration du PDI et du PTI : une démarche unique et élargie	4
Le cadre réglementaire	4
La méthode	4
Le contexte démographique et socio-économique	13
Le territoire départemental et ses lieux de proximité	13
Une population relativement âgée	14
Un territoire attractif	16
Une économie locale d'avant crise peu dynamique	17
Un contexte économique dégradé suite à la crise sanitaire.....	22
Un contexte social marqué par la précarité.....	23
Une stratégie commune	27
Des principes communs	27
Cinq axes prioritaires	28
AXE 1 – Accueillir et accompagner le plus tôt possible	29
AXE 2 – Fluidifier et simplifier les parcours d'insertion.....	47
AXE 3 – Favoriser l'accès à l'emploi pour tou.te.s	65
AXE 4 – Promouvoir la politique d'insertion.....	79
AXE 5 – Clarifier la gouvernance locale de l'insertion	89
Annexes	101
Tableau synthétique des fiches-actions	103
Complément fiche-action 1.4	109
Membres du comité de pilotage.....	110
Participants aux groupes de travail	111
Glossaire	112
Signataires	114

L'élaboration du PDI et du PTI : une démarche unique et élargie

Le cadre réglementaire

La Loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion confère aux Départements un rôle de chef de file de l'insertion et leur confie :

- la formalisation d'un Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui « définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes » ;
- l'élaboration d'un Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) pour la mise en œuvre cohérente du PDI avec l'ensemble des acteurs intervenant à ses côtés, auprès des publics en difficultés. Le PTI « définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active ».

Cette place de premier plan des Départements dans le champ des solidarités a été confortée par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

En outre, la nouvelle programmation budgétaire du Fonds Social Européen FSE+ 2021-2027 accorde un rôle central aux Départements qui conservent la délégation de gestion de l'État des crédits européens relatifs à la thématique de l'inclusion, dans une logique partenariale sur l'ensemble du territoire départemental.

La méthode

Un document intégré

Le Département fait aujourd'hui le choix **de fusionner le PDI et le PTI, en un document unique**, élaboré autour d'enjeux partagés. Le présent document incarne ainsi une feuille de route unique pour le Département et ses partenaires en matière d'insertion et rassemble les éléments attendus d'un PDI et ceux d'un PTI.

Ce choix résulte de la prise en compte de plusieurs facteurs :

- la volonté de renforcer la lisibilité de la stratégie en matière d'insertion pour les années à venir,
- la nécessité d'écrire une feuille de route claire, cohérente et partagée,
- la proposition de rassembler l'ensemble des partenaires autour d'un diagnostic partagé et d'objectifs communs,
- le souhait de faciliter l'appropriation des enjeux d'avenir par les équipes, en interne et en externe.

Ce choix n'est en rien la dilution de la politique du Département dans une politique globale ; les élus du Département continueront de porter leurs idées fortes pour le mieux vivre de tou.te.s les habitant.e.s du territoire.

Pour faciliter la mise à jour des informations sur les actions portées par le Département, et parce que les actions d'insertion ne sont pas figées mais évoluent pour s'adapter le plus finement possible aux besoins exprimés, **le PDI (recensement des actions d'insertion) sera mis à jour annuellement en ligne sur le site Internet « objectif-insertion66 ».**

L'élaboration du PDI et du PTI : une démarche unique et élargie

Une évaluation régulière du PDI et du PTI sera menée selon les dispositions choisies par le comité de pilotage (*fiche-action 5.1*).

Le site Internet « objectif-insertion66 » (mis en ligne en juin 2018)

Co-construit avec les partenaires (Pôle emploi, Mission Locale Jeunes, ADRH, Région, Caf, CPAM...) et les personnes concernées, ce site est une base de ressources sociales et professionnelles partenariales (espace tout public et espace professionnel).

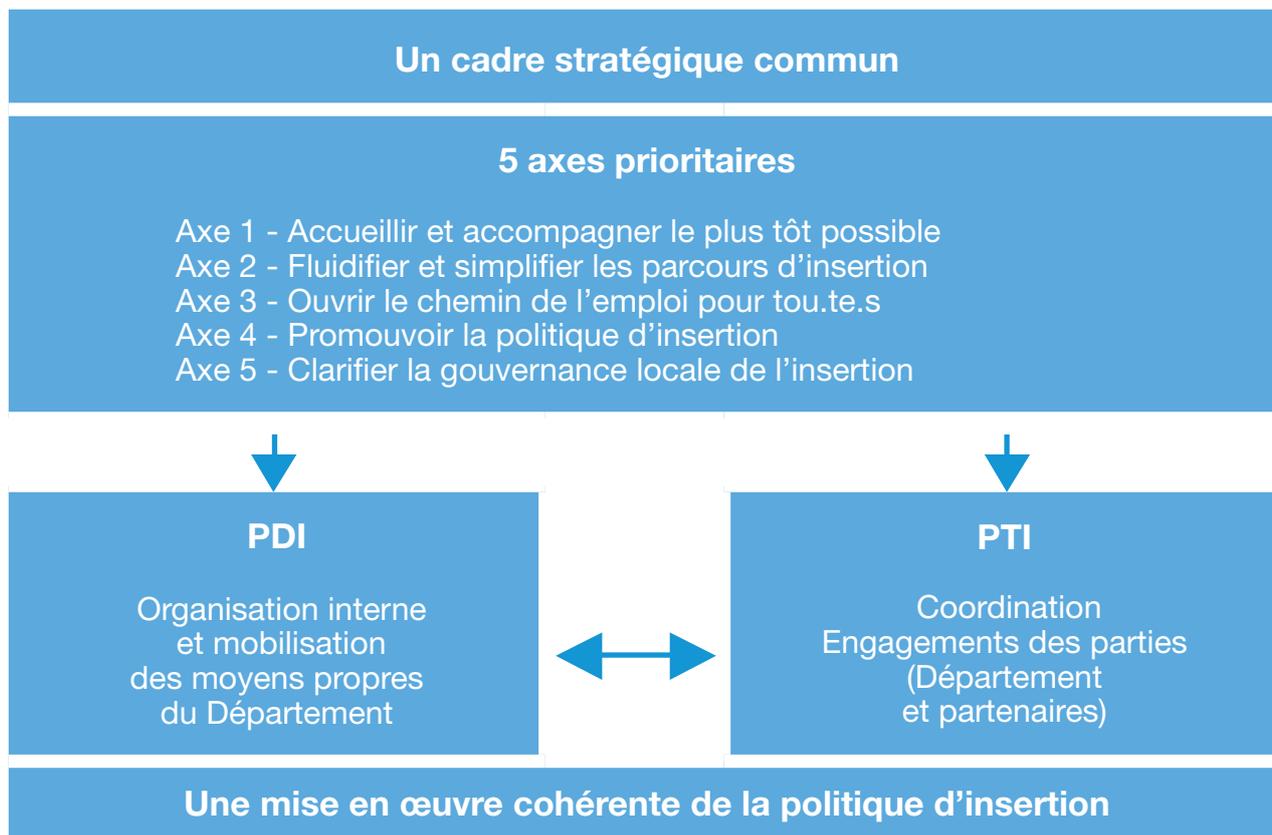
Plus de 710 professionnel.les habilité.es à l'espace sécurisé
Plus d'une centaine de contributeur.rice.s internes et externes

« objectif-insertion66.fr » a attiré près de 50 % de visiteurs en plus en 2020
2019 : 14 747 visiteurs (une moyenne par mois de 1 229 visites)
2020 : 21 667 visiteurs (une moyenne par mois de 1 806 visites)

Les pages consultées ont augmenté de + 23 %
2019 : 42 407 pages (une moyenne par mois de 3 534 pages vues)
2020 : 52 038 pages (une moyenne par mois de 4 337 pages vues)

Sur la durée du présent schéma, le site sera amené à évoluer pour le rendre encore plus complet et performant pour l'ensemble des acteurs.

Une fine articulation indispensable entre PDI et PTI



L'élaboration du PDI et du PTI : une démarche unique et élargie

L'évaluation de la politique d'insertion

Comme il s'y était engagé dans le précédent PDI, le Département de Pyrénées-Orientales a réinterrogé sa politique d'insertion en s'appuyant sur une évaluation externalisée afin, d'une part, de procéder à un état des lieux complet de la situation des territoires en matière d'insertion, et d'autre part, d'identifier les grandes pistes d'orientations stratégiques de la future politique d'insertion. Cette étude a mobilisé les agents de la collectivité, des partenaires extérieurs ainsi que les personnes concernées. Elle s'est terminée en 2019.

L'évaluation a mis en exergue une mise en œuvre très satisfaisante du PTI 2014-2020 (90 % des actions réalisées) et a notamment fait ressortir les points suivants :

- un accueil des personnes assuré en tout point du territoire (les MSP, premiers interlocuteurs dans le recours aux droits) ;
- une offre d'insertion large (de l'insertion sociale jusqu'à l'emploi, en passant par la santé, la mobilité, le logement) et répartie de manière homogène sur le territoire ;
- des relations partenariales de qualité.

L'évaluation a par ailleurs souligné des pistes de progrès pour les années à venir ; ces constats ne sont pas spécifiques au Département des Pyrénées-Orientales mais se retrouvent également au niveau national (dans le cadre des documents liés au Plan pauvreté en particulier) :

- l'accessibilité aux droits (parfois freinée par des barrières numériques, la multiplicité des acteurs...);
- les délais de démarrage de l'accompagnement ;
- la complexité du parcours ;
- la simplification des modalités d'accompagnement (social/ préprofessionnel/ professionnel) ;
- la poursuite des pratiques tournées vers l'emploi ;
- la multiplicité des systèmes d'information, aux interconnexions limitées.

Dans la droite ligne de cette étude, et en cohérence avec le Plan Pauvreté, le Département a d'ores et déjà enclenché un certain nombre d'initiatives.

L'institution a tout d'abord revu l'organisation interne de ses services pour renforcer l'efficacité de son action.

Elle a également lancé un lourd travail permettant d'optimiser le processus d'accueil et

L'élaboration du PDI et du PTI : une démarche unique et élargie

d'orientation des allocataires du rSa, en articulation étroite avec Pôle emploi.

Le Département a enfin démultiplié ses actions en matière d'accès à l'emploi des allocataires du rSa :

- en déployant un outil innovant « objectif emploi 66 » : il s'agit d'une plateforme numérique affinitaire, apte à répondre aux nouveaux usages des allocataires du rSa, à améliorer l'efficacité de leur accompagnement, à leur permettre d'accéder directement à des offres d'emplois dédiées. Elle permet la création de véritables « circuits-courts » d'accès à l'emploi en proposant des mises en relation optimisées entre allocataires du rSa et entreprises locales ;
- en lançant un appel à projets intitulé « ensemble, faisons rimer économie locale et solidarité » qui a permis de faire émerger un nouveau type d'accompagnement vers et dans l'emploi en mobilisant les acteurs socio-économiques du territoire.

Aujourd'hui, le Département et ses partenaires souhaitent mener la future politique d'insertion autour de cinq axes stratégiques majeurs :

- AXE 1 : accueillir et accompagner le plus tôt possible,
- AXE 2 : fluidifier et simplifier les parcours d'insertion,
- AXE 3 : ouvrir le chemin de l'emploi pour tous et. toute.s,
- AXE 4 : promouvoir la politique d'insertion,
- AXE 5 : clarifier la gouvernance locale.

L'élaboration du PDI et du PTI : une démarche unique et élargie

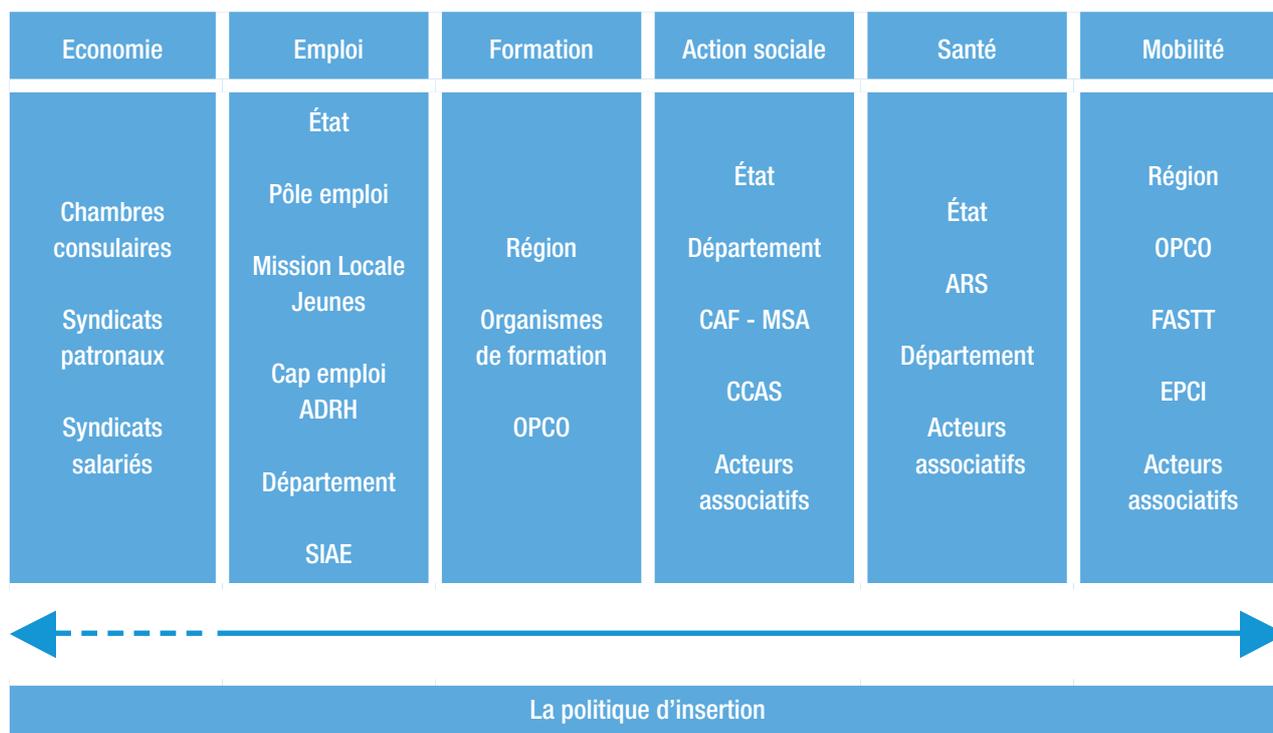
Un tour de table élargi

Le Département a également souhaité élargir le tour de table des acteurs mobilisés autour du présent schéma.

Les actions à mener dépassant par nature le champ d'intervention des acteurs de l'insertion, nous souhaitons miser sur une large mobilisation de toutes les énergies du territoire pour aller plus loin dans nos ambitions.

Ainsi, l'élaboration et la mise en œuvre du PDI-PTI a mobilisé et mobilisera les acteurs traditionnels de la politique d'insertion (à savoir ceux de l'emploi, de l'insertion, de la formation, de l'action sociale, de la santé et de la mobilité), mais le présent schéma souhaite également officialiser les liens étroits tissés avec les acteurs de l'économie locale sans qui la pertinence et l'efficacité d'une politique d'insertion seraient minorées.

Un large tour de table



L'élaboration du PDI et du PTI : une démarche unique et élargie

L'implication des personnes concernées

Comme il le fait régulièrement pour de larges pans des politiques publiques qu'il mène, le Département a souhaité construire ce schéma avec la **participation des personnes concernées**.

Il est indispensable de construire une politique en partant des besoins et en s'appuyant sur le croisement des savoirs, savoirs d'usage et savoirs professionnels.

Les contributions des personnes concernées sur la thématique de l'insertion

Le Département a désormais pour habitude de construire ses politiques publiques avec l'appui des personnes concernées. Ainsi, le précédent PTI 2014-2020 a été co-élaboré avec leur participation (élaboration 2013-2014).

En 2016-2017, le Département a poursuivi cette démarche citoyenne avec les publics en insertion (allocataires de rSa, demandeurs d'emploi, garantie jeune) en pilotant la co-crédation du site Internet « objectif-insertion66.fr » (mis en ligne en juin 2018).

La démarche participative a concerné toutes les phases du projet (définition des besoins et construction technique) et a été menée en groupes de pairs (un groupe d'usagers et un groupe de professionnel.le.s) puis en groupe mixte (un seul groupe).

Cette méthodologie a permis de laisser à chacun.e le temps de la réflexion, de formaliser des propositions collectives et construites, et de garantir un échange équilibré entre les deux groupes.

Les allocataires du rSa ont également été associés à une démarche évaluative et plus précisément à l'analyse des parcours d'insertion (accueil, orientation, accompagnement, offre d'insertion).

Enfin, en 2020, le collège des personnes concernées du Conseil Départemental de l'Inclusion Sociale (CDIS) a participé à l'élaboration du présent schéma.

Les étapes de l'élaboration

La dégradation du contexte sanitaire en mars 2020 est venue modifier le **calendrier** initialement prévu pour le renouvellement du PDI-PTI 2021-2027. Le lancement de la démarche, programmé pour le printemps 2020, a dû être décalé après l'été.

Le processus de renouvellement s'est étendu sur un peu plus de six mois. Nous avons souhaité maintenir un certain rythme de travail, y compris à distance, de manière à ne pas décaler l'adoption de ce nouveau schéma.

L'élaboration du PDI et du PTI : une démarche unique et élargie

La **méthodologie** a également dû être adaptée aux différentes phases de la crise sanitaire avec l'organisation de temps de réunion en présentiel pour certains, en visioconférence pour d'autres, couplés à des échanges par message électronique.

Le **comité de pilotage** du PDI-PTI a pour mission de valider la feuille de route, les propositions des groupes de travail ainsi que la version finale du PDI-PTI 2021-2027.

Ce comité s'est réuni à deux reprises, le 14 septembre 2020 pour lancer la démarche et le 22 mars 2021 pour valider l'ensemble des éléments constituant le document programmatique (diagnostic, orientations stratégiques, enjeux, objectifs, déclinaisons opérationnelles avec engagements des partenaires).

Les membres du comité de pilotage PDI-PTI sont les suivants : Département, État, Région, Caf, MSA, Pôle emploi, MLJ, ADRH-Cap emploi, Chambres consulaires, syndicats patronaux et salariés.

Le comité de pilotage est présidé par Mme Ségolène Neuville et M. Rémi Lacapère, respectivement élu.es en charge des personnes âgées et de l'insertion.

(Le pilotage du schéma est explicité dans la fiche-action 5.1.)

Dans la foulée du comité de pilotage, un **questionnaire** a été complété par l'ensemble des partenaires et des directions internes associés à la démarche, dans l'objectif de pré-identifier les thématiques prioritaires sur lesquelles baser les échanges lors des groupes de travail.

Les **groupes de travail** (un groupe par grande thématique) se sont tenus en septembre-octobre 2020 (premier temps de travail en présentiel) puis en décembre 2020 (second temps de travail en visioconférence).

Leur rôle consiste à identifier les enjeux prioritaires de chaque axe, repérer les actions d'ores et déjà menées sur le territoire, pointer les manques et imaginer les pistes de travail partenariales pour les années à venir.

En amont et en aval des groupes de travail, des échanges par messagerie électronique ont permis d'affiner le diagnostic partenarial des besoins et de compléter les propositions d'actions.

Le travail par axe a été piloté par un binôme d'agents du Département (direction politique publique/ Maison Sociale de Proximité) de manière à se rapprocher le plus possible à la fois des réalités de terrain mais aussi des enjeux départementaux voire nationaux.

En complément des travaux des professionnel.le.s, le collège des personnes concernées a formalisé des propositions sur le thème de l'accueil.

Il s'est réuni à deux reprises en septembre 2020 (en présentiel) et en novembre 2020 (visioconférence) et a élaboré 1 fiche-action répondant aux enjeux de l'axe 1 « Accueillir et accompagner le plus tôt possible ».

L'ensemble de ces travaux a permis de concrétiser un PDI-PTI intégré qui se veut une feuille de route commune à l'ensemble des partenaires mobilisés pour les années à venir (2021-2027).

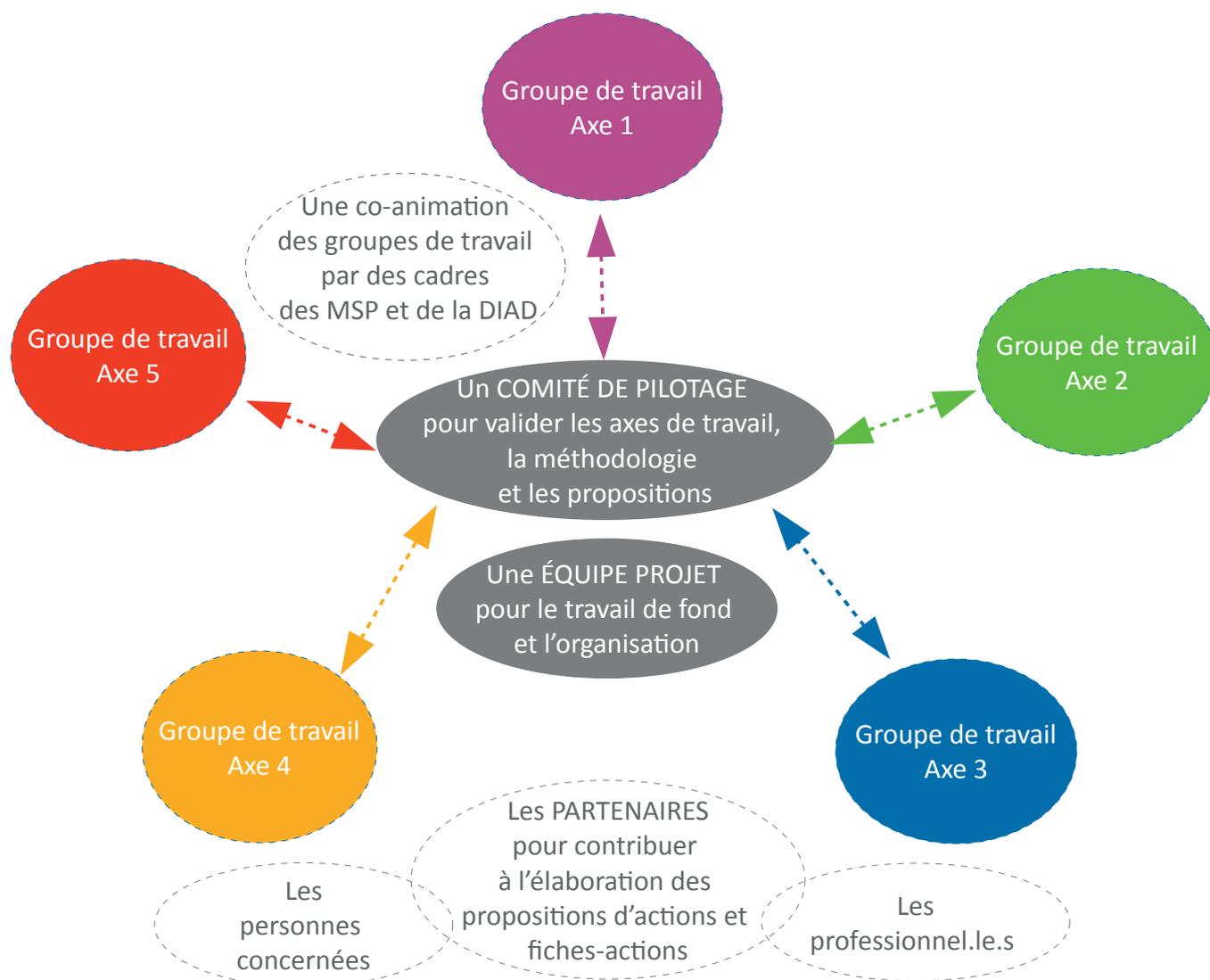
Au total, 16 fiches-actions composent le corps du document. À la suite de chacune, sont précisés les engagements des partenaires (dont le Département), ainsi que l'offre d'insertion mise en œuvre par le Département dans le cadre de son PDI (pour rappel, ces éléments sont présents et actualisés sur le site Internet « objectif-insertion66 »).

L'élaboration du PDI et du PTI : une démarche unique et élargie

Chiffres clés sur l'élaboration du PDI-PTI

2 comités de pilotage
12 temps de travail organisés (6 réunions physiques et 6 visioconférences)
29 partenaires représentés, 2 partenaires excusés
10 personnes concernées sollicitées dans le cadre du collège des usagers
172 participations aux ateliers et aux visioconférences
16 fiches-actions co-construites

La méthodologie d'élaboration du schéma



L'élaboration du PDI et du PTI : une démarche unique et élargie

Le présent schéma, préfigurateur du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) des Pyrénées-Orientales

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé par le gouvernement en décembre 2020 pour mettre en œuvre les recommandations issues de la concertation autour du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). Cet AMI prévoit deux vagues de labellisation en 2021 : l'une en février pour un démarrage dès juin, l'autre en juillet pour un démarrage en décembre.

Les recommandations du SPIE rejoignent très largement les propositions du nouveau PDI-PTI 2021-2027, retenues en commun par les acteurs du territoire pour renforcer la coordination opérationnelle des professionnel.le.s de l'insertion autour du parcours de la personne accompagnée.

Le travail engagé pour la formalisation du présent schéma préfigure en cela une éventuelle candidature du Département et de ses partenaires à l'AMI SPIE de l'État.

Le contexte démographique et socio-économique

Note : Des données plus récentes que celles présentées ci-dessous étaient parfois disponibles mais estimatives et/ ou rompant les séries. Nous avons donc privilégié la stabilité et la comparabilité.

Le territoire départemental et ses lieux de proximité

Les Maisons Sociales de Proximité (MSP) des Pyrénées-Orientales



Le département comprend 4 territoires sur lesquels sont réparties les 8 Maisons Sociales de Proximité (MSP). Sur chacune des MSP, les habitant.e.s sont accueilli.e.s et accompagné.e.s par des professionnel.le.s qualifié.e.s. Afin de garantir la proximité avec ses citoyen.ne.s, le Département a mis en place des permanences pour assurer un fonctionnement de ses services en tout point du territoire.

- Le territoire de l'Agly comprend la MSP Agly
- Le territoire de Perpignan, les MSP Perpignan Nord et Sud
- Le territoire du Tech, les MSP Vallespir et Côte Vermeille
- Le territoire de la Têt, les MSP Aspres, Conflent, Cerdagne

**Au total,
96 lieux d'accueil
en MSP**
(sièges, antennes,
permanences)

Le contexte démographique et socio-économique

Une population relativement âgée

Le département compte 474 452 habitants.
(Source : INSEE, janvier 2017)

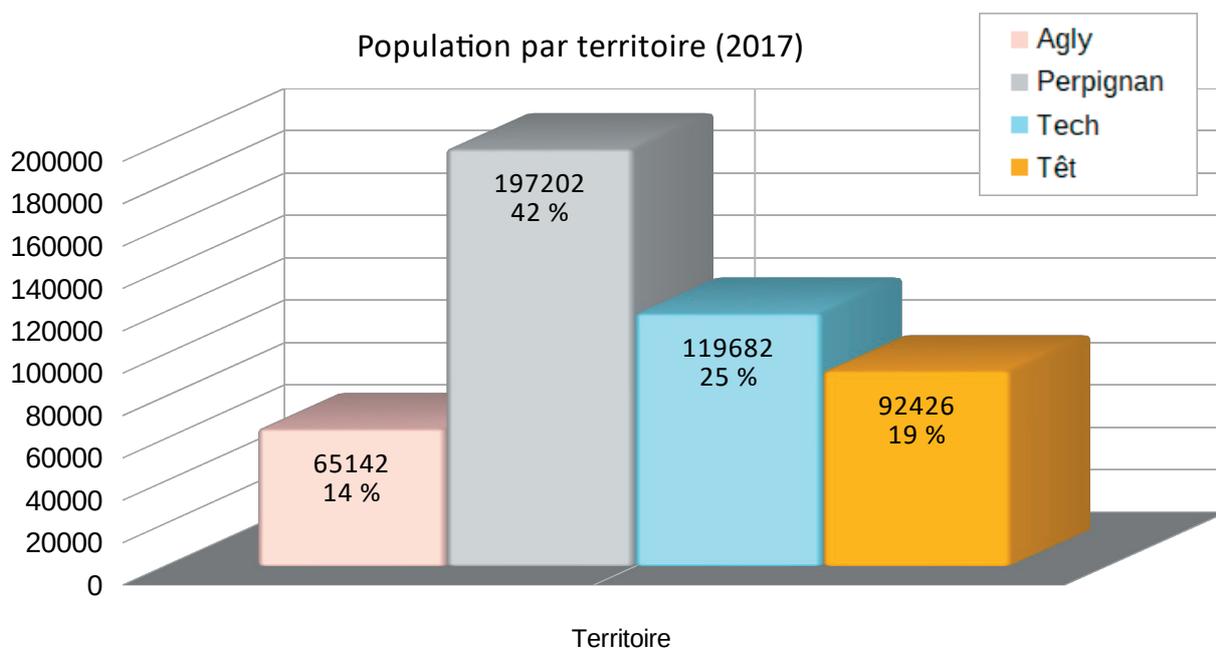
Au regard de la population de l'Occitanie et de la France Métropolitaine, le Département des Pyrénées-Orientales est constitué d'une population jeune moins importante et d'une population de plus de 60 ans plus élevée que la moyenne.

Les moins de 25 ans représentent 26,5 % de la population des Pyrénées-Orientales, contre 28,8 % en Occitanie et 29,8 % en France Métropolitaine.

Les plus de 60 ans représentent 32,2 % de la population du Département, contre 28,3 % en Occitanie et 25,6 % en France Métropolitaine.

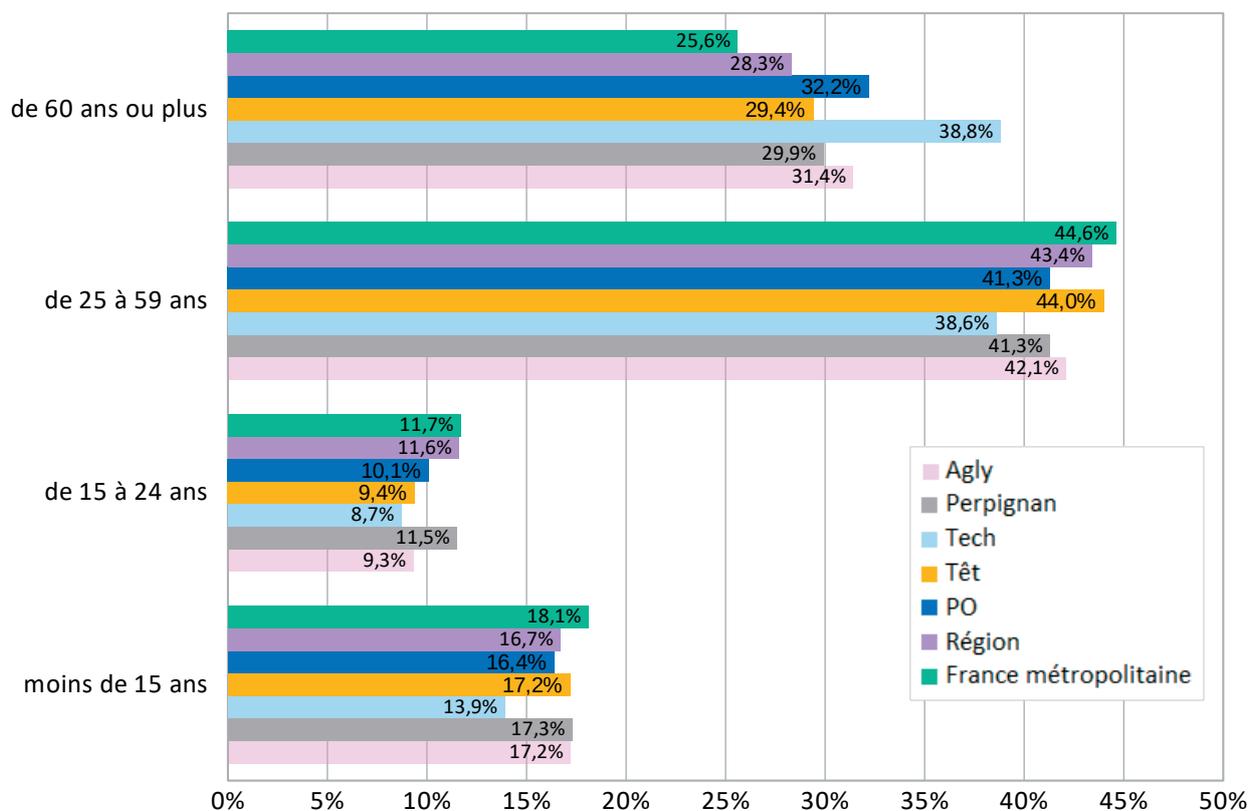
Les graphiques ci-dessous montrent des disparités entre les quatre territoires de MSP :

- 42 % de la population est concentrée sur le territoire de Perpignan,
- le deuxième territoire le plus peuplé est celui du Tech avec 25 % des habitants du département,
- les jeunes de moins de 25 ans représentent 28,8 % de la population sur le territoire de Perpignan, contre 22,6 % sur le territoire du Tech,
- les plus de 60 ans représentent 38,8 % de la population sur le territoire du Tech, contre 29,4 % sur le territoire de la Têt.



Le contexte démographique et socio-économique

Poids de chaque tranches d'âge par territoire - 2017



Source : INSEE/ Observatoire des solidarités 66
 Traitement : DIAD - Mission Développement Local

Le contexte démographique et socio-économique

Un territoire attractif

La **population** des Pyrénées-Orientales augmente de manière soutenue depuis 1968. Elle est passée de 280 000 à 474 452 habitants sur la période 1968-2017 (soit une augmentation de + 69,5 % en près de 50 ans).

Sur les 10 dernières années, cela correspond à une augmentation annuelle moyenne de population de +1 %. Cette augmentation est due exclusivement au **solde migratoire***, le solde naturel** étant légèrement négatif (soit 0,10 % par an).

Le solde migratoire moyen se situe entre +3 500 et +4 000 habitants par an.

Les nouveaux arrivants sont un peu plus jeunes que les personnes déjà présentes sur le territoire mais chaque année des populations encore plus jeunes quittent le territoire (pour trouver un emploi ou pour faire leurs études), ce qui participe donc au vieillissement de la population.

Source : INSEE/Observatoire de la Direction coopérations, fonds européens, ingénierie territoriale « Atlas 2018-2019 ».

Par ailleurs, l'analyse comparative des 14 600 nouveaux entrants en 2016 (mobilité résidentielle***) entre l'Occitanie et les Pyrénées-orientales montre :

- un département qui attire une population plus âgée que les arrivants dans l'ensemble des départements d'Occitanie
22 % ont 60 ans ou plus (contre 14 % en Occitanie)
21 % sont des retraités (contre 13 % en Occitanie)
- un département qui attire moins de jeunes
27 % sont des jeunes de 18 à 29 ans (étudiants ou pas) (contre 38 % en Occitanie)
- un département qui capte moins d'actifs
21 % sont des actifs en emploi (contre 35 % en Occitanie)
19 % sont des chômeurs (contre 16 % en Occitanie)

Source : INSEE - Migrations résidentielles en Occitanie 2017 - Dossier Occitanie n° 10 - Décembre 2020

* Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans une zone géographique donnée et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée.

** Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur un territoire au cours d'une période.

*** La mobilité résidentielle désigne le changement de lieu de résidence d'un foyer.

Le contexte démographique et socio-économique

Une économie locale d'avant crise peu dynamique

Une faiblesse du secteur industriel

La structure de l'économie locale est majoritairement tertiaire : 70 % des établissements actifs appartiennent aux secteurs des commerces et des services contre 65 % en France.

Le **secteur du tourisme** représente la première économie du département avec un chiffre d'affaires de 1,4 milliards d'euros et 11 000 emplois Équivalent Temps Plein (ETP), soit 8 % des emplois du département.

Le **secteur de la construction** (12 000 emplois), dynamisée par la forte attractivité du territoire, et le tertiaire non marchand (59 000 emplois), sont deux secteurs très pourvoyeurs d'emplois sur le département.

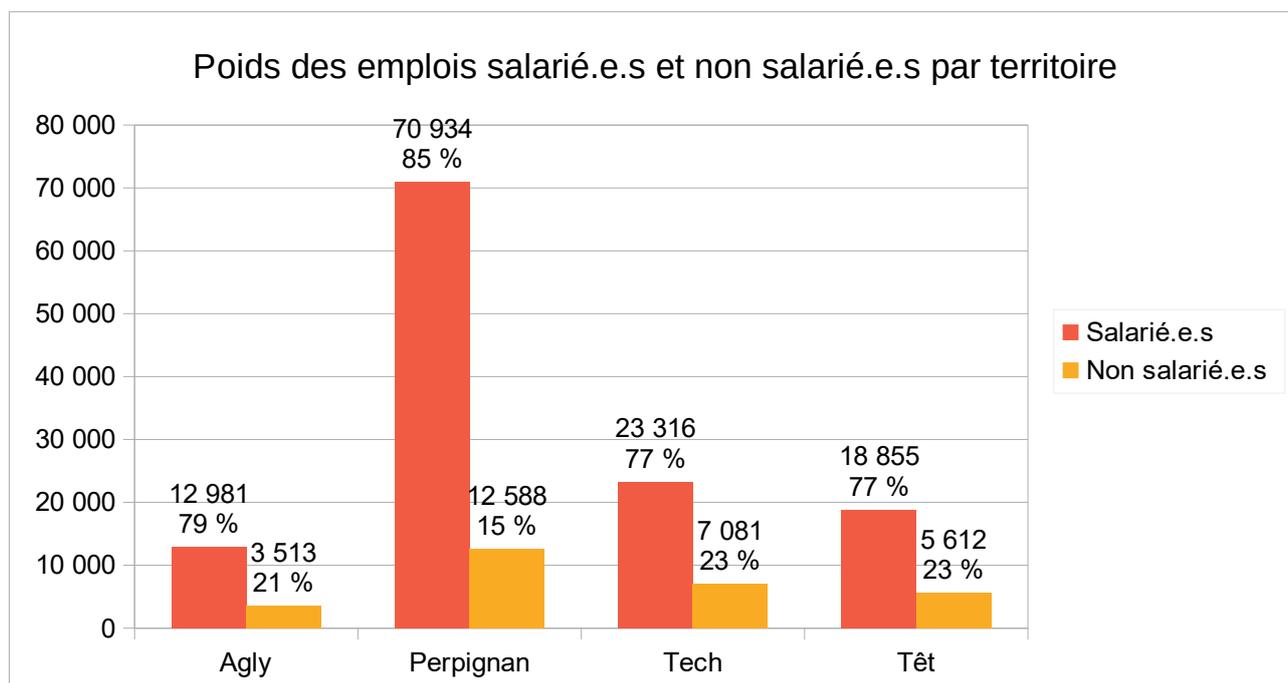
Le **secteur industriel** est peu développé. Le nombre d'emplois dans ce secteur est de 10 000, soit 6,3 % du total des emplois sur le département (contre 10,2 % en moyenne régionale et 12,3 % en moyenne nationale).

Des emplois majoritairement salariés

Les emplois se concentrent majoritairement sur Perpignan qui rassemble 63 % des salariés et 50 % des non salariés.

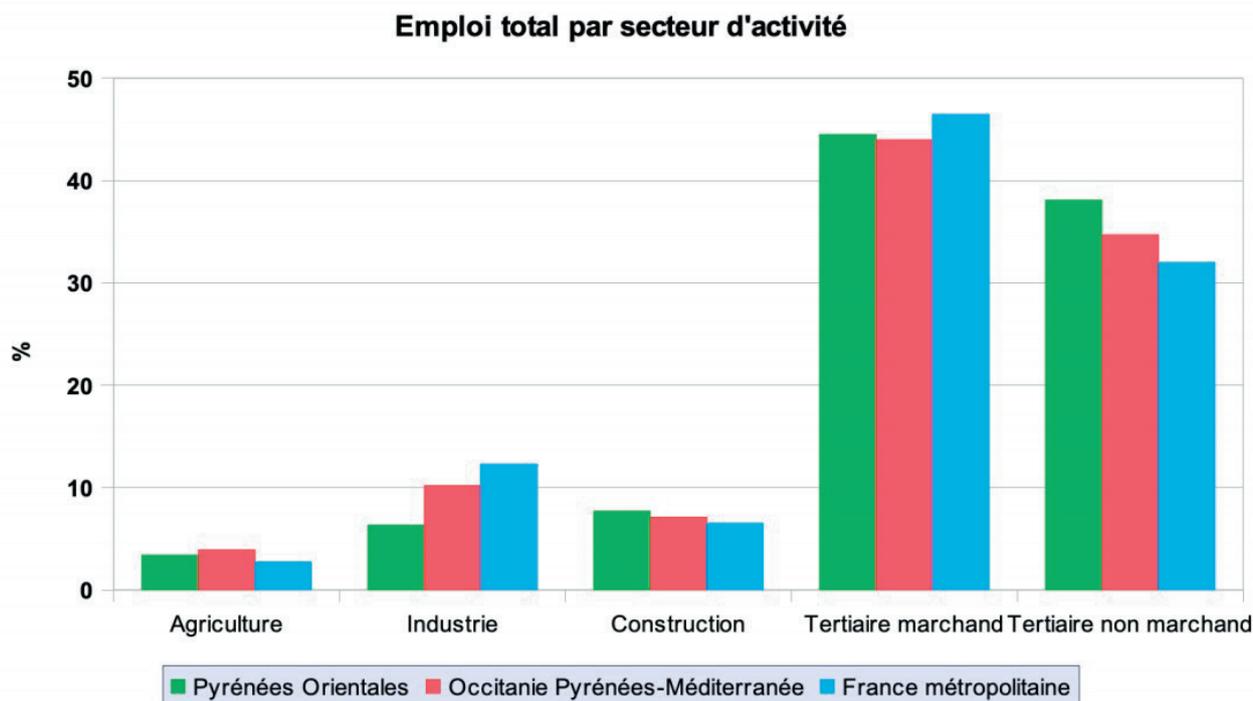
Les emplois salariés représentent en moyenne 78 % des emplois des territoires de l'Agly, du Tech et de la Têt, contre 85 % sur Perpignan.

Le contexte démographique et socio-économique



Source : INSEE 2017 / Département - Observatoire de la direction coopérations, fonds européens, ingénierie territoriale
Réalisation Mission développement local

Le contexte démographique et socio-économique



Agriculture : activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle – par exemple des élevages (bovins, ovins, chevaux, chiens...), des cultures, des cultures spécialisées.

Industrie : ensemble des activités sociales et économiques qui servent à la fabrication en série de produits.

Construction : activités de conception et de construction des bâtiments publics et privés, industriels ou non, et des infrastructures telles que les routes ou les canalisations.

Tertiaire marchand : activités de commerce, de transport, d'activités financières, de services aux entreprises, de services aux particuliers, d'hôtellerie-restauration, d'immobilier, de communication...

Tertiaire non marchand : administration publique, l'enseignement, la santé, les actions sociales...

Source : INSEE/Observatoire de la Direction coopérations, fonds européens, ingénierie territoriale « Atlas 2018-2019 »

Le contexte démographique et socio-économique

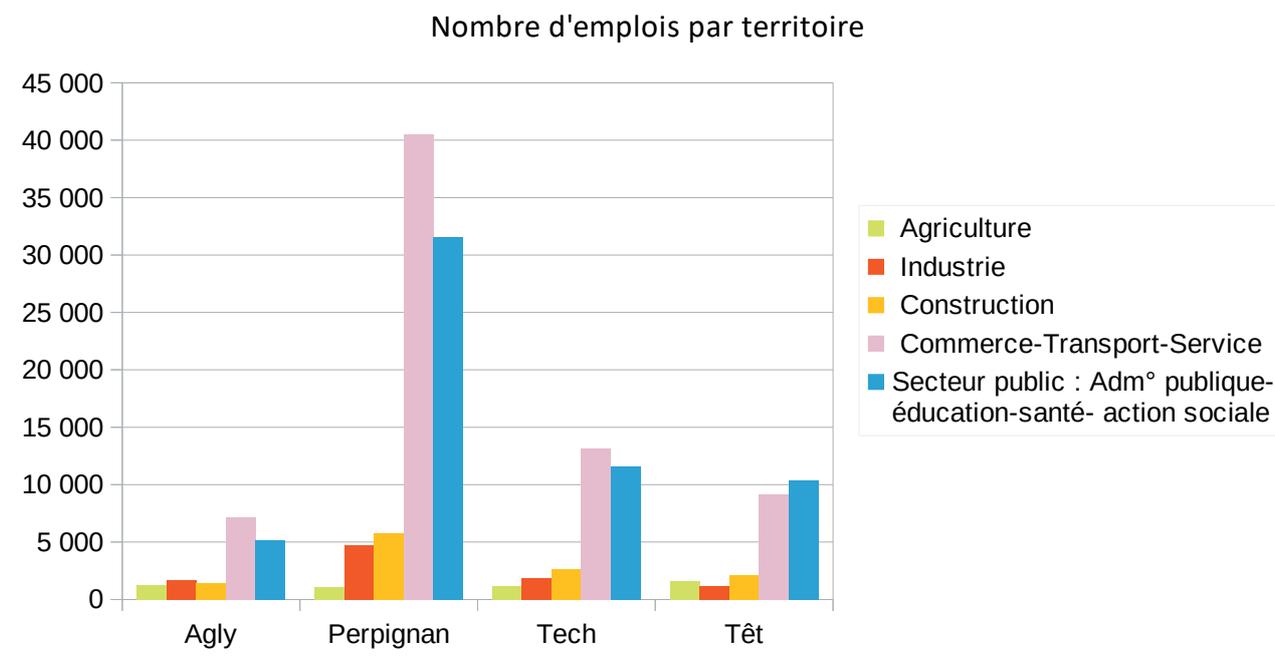
Zoom : poids des emplois par territoire de MSP (cf. graphique ci-dessous)

Le secteur du commerce transport et service est prépondérant sur tous les territoires, à l'exception de la Têt.

Le secteur public arrive en 2ème place sur tous les territoires, à l'exception de la Têt.

Le secteur de la construction est classé 3ème sur tous les territoires, sauf pour l'Agly.

Le secteur de l'agriculture arrive en dernière position sur les territoires de l'Agly, de Perpignan et du Tech, et en avant-dernière sur la Têt.



Source : INSEE 2017 / Département - Observatoire de la direction coopérations, fonds européens, ingénierie territoriale

Réalisation Mission développement local

Le contexte démographique et socio-économique

Un faible nombre de grandes entreprises

La proportion de très petites entreprises (moins de 10 salariés) dépasse la moyenne nationale : 95,6 % contre 94,2 %.

Le ratio « grandes entreprises sur nombre total d'entreprises » est près de 3 fois plus faible qu'au niveau national.

Le manque de grandes entreprises dans le secteur marchand* (seulement 20 entreprises de plus de 250 salarié.e.s sur les Pyrénées-Orientales) ne favorise pas le dynamisme du marché de l'emploi local.

Les entreprises du secteur de l'industrie ont en moyenne plus de salariés que celles des autres secteurs d'activités.

Une création d'entreprises dynamique

L'économie locale peut s'appuyer sur un taux de **création d'entreprises**** très dynamique (16,5 % de 2018 à 2019) qui se situe au-dessus du taux régional (+ 14,5 %).

Le taux de défaillance*** des entreprises a diminué entre 2018 et 2019, il est passé de 14 % à 9 %.

Source : CCI PO - conjoncture économique et document Conjoncture 2018-2019 en Occitanie

Des offres d'emploi peu attractives

Le profil des offres d'emploi locales illustre une faible attractivité du marché du travail (situation à fin décembre 2020).

En effet, 50 % des emplois proposés sont des **contrats temporaires** (CDD 1 à 6 mois ou intérim > à 1 mois), contre 41 % en Occitanie.

4 % sont des emplois occasionnels (CDD ou intérim < à 1 mois), au même niveau qu'en Occitanie.

46 % des emplois proposés sont des emplois durables, dont 34 % en CDI (CDI ou CDD de plus de 6 mois), contre 54 % en Occitanie, dont 42 % en CDI.

Par ailleurs, les emplois à **temps partiel** (moins de 20 heures par semaine) représentent 6 % des emplois, contre 7 % en Occitanie.

Enfin, 16 % des offres sont des **emplois saisonniers**, contre 5 % en Occitanie.

Source : Pôle emploi Occitanie-Marché du travail des territoires, Département et Région Occitanie, statistiques études et évaluations février 2021

L'attractivité des rémunérations est faible puisque le salaire mensuel net moyen des actifs classe le département au 89ème rang (décroissant), avec 2 144 € nets par mois.

Source : INSEE 2015

* Secteur marchand: activités produisant des biens et services marchands par opposition aux biens et services non marchands. La différence entre les deux s'établit sur l'existence ou non d'une rétribution pour le service rendu.

Certains services gratuits pour l'utilisateur relèvent ainsi du secteur marchand quand leur coût est par ailleurs compensé par une autorité publique.

** Le taux de création d'entreprises est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année N au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année N-1.

***Le taux de défaillances d'entreprises est le rapport entre le nombre de défaillances d'entreprises observées l'année N et le stock d'entreprises au 31 décembre de l'année N-1.

Le contexte démographique et socio-économique

Un contexte économique dégradé suite à la crise sanitaire

Le ralentissement de l'économie lié à la crise sanitaire a fortement impacté les projets de recrutement dans les Pyrénées-Orientales.

Ces projets progressaient chaque année. Ainsi, l'enquête réalisée auprès des entreprises fin 2018 comptabilisait 22 127 projets de recrutement pour 2019. La même enquête réalisée fin 2019 en comptabilisait 26 780 projets pour 2020.

Les impacts de la crise sanitaire sur l'économie ont affecté les marges financières des entreprises, et de ce fait, le nombre de projets de recrutement. Preuve en est la forte baisse des offres d'emploi dans les Pyrénées-Orientales présentée ci-après.

Source : Pôle emploi Occitanie

Une baisse globale des offres d'emploi : des secteurs d'activité plus ou moins touchés

À fin décembre 2020, les offres d'emploi (collectées par Pôle emploi) au niveau départemental représentent 14 601 offres, soit 6 % des offres de la région Occitanie.

Par rapport au mois de décembre 2019, ces offres d'emploi ont chuté de 21,6 %, (contre -27,3% en région Occitanie).

L'impact de la crise sanitaire se répercute de manière différenciée sur les secteurs d'activité.

Ainsi les secteurs les plus touchés sont les secteurs des services hors intérim (-24,5 %), du commerce (-20,6 %) et de l'agriculture (-17,1 %). Les emplois en intérim sont également fortement impactés (-28,1%).

Le secteur de la construction (+5,7 %) a été préservé notamment en raison d'une reprise rapide des chantiers dans le Bâtiment et les Travaux Publics, après le confinement de mars 2020.

Département : évolution de l'offre d'emploi par secteurs d'activité (décembre 2019 à décembre 2020)
14 601 offres (-21,6%)

	Nombre	Part	Evol. sur 12 mois glissants
■ Agriculture	445	3%	-17,1%
■ Industrie	841	6%	-1,3%
■ Construction	976	7%	+5,7%
■ Commerce	1 958	13%	-20,6%
■ Intérim	1 521	10%	-28,1%
■ Services hors intérim	8 860	61%	-24,5%

Source : Pôle emploi Occitanie

Le contexte démographique et socio-économique

Un contexte social marqué par la précarité

Une progression des demandeurs d'emploi

À fin décembre 2020, le département des Pyrénées-Orientales comptabilise :

- **57 914 demandeurs d'emploi (DE) en catégories ABC* (+2,4 % sur un an)**, contre 605 086 en Occitanie (+5,2 % sur un an)
 - bassin d'emploi de Céret 9 041 DE soit +3,4 % sur un an,
 - bassin d'emploi de Prades 5 219 DE soit +4,9 % sur un an,
 - bassin d'emploi de Perpignan 43 654 DE soit +1,9 % sur un an.
- **40 000 demandeurs d'emploi (DE) en catégorie A* (+4 % sur un an)**, contre 393 157 en Occitanie (+8,8 % sur un an)
 - bassin d'emploi de Céret 6 682 DE soit +5,4 %,
 - bassin d'emploi de Prades 3 399 DE soit +11 %,
 - bassin d'emploi de Perpignan 29 919 DE + 3 %.

À noter : le nombre de demandeurs d'emploi progresse moins vite dans le département des Pyrénées-Orientales qu'en région Occitanie.

Source : Pôle emploi Occitanie - Marché du travail des territoires, Département et Région Occitanie, statistiques études et évaluations février 2021

* *Catégorie A : personne n'ayant aucun emploi mais étant en recherche active d'un contrat quel qu'il soit (CDI, CDD, emploi saisonnier, temporaire ou à temps partiel).*

* *Catégorie B : personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.*

* *Catégorie C : personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.*

Le contexte démographique et socio-économique

Des publics en situation de précarité plus nombreux qu'ailleurs

- **Taux de chômage**

Au 3^e trimestre 2020, le taux de chômage s'élève à :

- **14 %** dans les Pyrénées-Orientales (attente chiffre 4^e trimestre). C'est le plus important de l'Occitanie.
- **10,5 %** en Occitanie
- **8,8 %** en France Métropolitaine

Le département est classé au 1^{er} rang (par ordre décroissant) parmi les départements métropolitains.

Source : INSEE, *taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé*

- **Part de la population couverte par le rSa**

À fin 2018, le département compte une plus forte proportion d'allocataires du rSa dans sa population, par rapport aux données régionales et nationales :

- **la part de la population couverte par le rSa est de 9,3 %** (contre 6,6 % en Occitanie et 5,2 % en France Métropolitaine), le département est classé au 2^e rang (par ordre décroissant) parmi les départements métropolitains ;
- **la part des allocataires parmi les 15-64 ans représente 8,2 %** (contre 5,5 % en Occitanie et 4,2 % en France Métropolitaine), le département est classé au 1^{er} rang (par ordre décroissant) parmi les départements métropolitains.

- **Taux de pauvreté monétaire* en 2017**

À fin 2018, le département compte une plus forte proportion d'allocataires du rSa dans sa population, par rapport aux données régionales et nationales :

- 20,5 % dans le département
- 16,8 % en Occitanie
- et 14,5 % en France Métropolitaine.

Le département est classé au 4^{ème} rang (par ordre décroissant) parmi les départements métropolitains.

* Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Le niveau de vie médian en 2018, en France métropolitaine, s'élève à 21 250 euros annuels.

Le contexte démographique et socio-économique

- **Part de la population de 15 à 64 ans**, allocataires du rSa (Revenu de Solidarité Active), de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), de l'ASS (Allocataire de Solidarité Spécifique) fin 2018
 - 13,9 % dans le département
 - 10,3 % en Occitanie
 - et 8 % en France Métropolitaine.

Le département est classé au 2nd rang (par ordre décroissant) parmi les départements métropolitains.

- **Part des allocataires du minimum vieillesse au sein des 60 ans ou plus**, en 2018

À fin 2018, le département compte une plus forte proportion d'allocataires du rSa dans sa population, par rapport aux données régionales et nationales :

- 4,4 % dans le département
- 3,9 % en Occitanie
- 2,9 % au niveau national.

Le département est classé au 8^{ème} rang (par ordre décroissant) parmi les départements métropolitains.

- **Part de la population des jeunes de 18 à 25 ans non insérés (ni emploi ni étude)**, en 2017

À fin 2018, le département compte une plus forte proportion d'allocataires du rSa dans sa population, par rapport aux données régionales et nationales :

- 35 % dans le département
- 23,9 % en Occitanie
- 21,9 % en France Métropolitaine.

Le département est classé au 1^{er} rang (par ordre décroissant) parmi les départements métropolitains.

Source : INSEE, Indicateurs de précarité/ Observatoire des solidarités 66

Le département doit faire face à un contexte socio-économique parmi le plus dégradé de l'Occitanie, voire de France métropolitaine.

Le nombre d'allocataires du rSa est passé de 21 357 en décembre 2019 à 23 215 en décembre 2020, soit une augmentation de 8,7 % sur un an.

L'évolution du montant de l'allocation suit cette progression : il s'élève à 135 541 707 € en 2019 et à 144 361 236 € en 2020, soit une progression de 6,5 % sur un an.

Le contexte démographique et socio-économique

Par ailleurs, **le profil des allocataires du rSa** confirme que les enjeux autour de l'insertion sont plus compliqués que dans d'autres départements. En effet, nous retrouvons des allocataires rSa :

- **sensiblement plus âgés**

- ✓ les plus de 50 ans représentent 27 % des allocataires du rSa (contre 23 % en France)
- ✓ les moins de 30 ans sont sous représentés et ne représentent que 22 % des allocataires rSa (contre 25 % en France)

- **plus nombreux à être peu ou pas diplômés**

- ✓ 51 % n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges (contre 32 % en France)

- **depuis plus de temps dans le dispositif**

- ✓ les allocataires inscrits depuis plus de 5 ans dans le dispositif représentent 51 % des allocataires du rSa (contre 37 % en France)

Ce dernier indicateur confirme l'existence de situations de précarité structurelle. Les freins sociaux et ceux liés à l'emploi sont beaucoup plus longs à lever et surtout fortement liés les uns aux autres. Ces profils demandent des actions d'insertion qui durent longtemps et qui proposent aux personnes accompagnées des parcours progressifs et globaux (du social au professionnel).

Source : extractions WebrSa et données DRESS - Date décembre 2017 - données DARES (2014) - Traitement ASDO Étude

Une stratégie commune

Des principes communs

Le Département et ses partenaires seront guidés par **les principes communs** suivants pour mettre en œuvre les actions inscrites dans ce schéma :

- **l'insertion est l'affaire de tou.te.s :**

La hausse continue du nombre d'allocataires du rSa et plus largement des minima sociaux, au niveau national comme local, renforce la nécessité de coordination entre partenaires, dans un contexte budgétaire contraint pour l'ensemble des acteurs de l'insertion.

Face à des publics de plus en plus nombreux, une action concertée est plus que jamais nécessaire, pour rassembler les efforts, renforcer l'efficacité des interventions, voire mutualiser des moyens ou des actions.

Ensemble, nous souhaitons créer un véritable consortium d'acteurs publics et privés au service des personnes concernées par la précarité.

- **la personne concernée au centre et à toutes les étapes :**

C'est désormais une évidence pour nous et à tous les stades des projets : élaboration, mise en œuvre, évaluation. C'est dans cette perspective que nous avons choisi de travailler avec le collègue des usagers du Conseil Départemental de l'Inclusion Sociale (CDIS).

C'est également une évidence dans la vie quotidienne du parcours d'insertion où la personne doit être placée dans une position de « choix éclairé » et être véritablement actrice de son parcours.

- **une approche globale du parcours :**

Depuis le vote de la Loi de 2008 et les premières générations de PDI et PTI, le contexte de l'insertion a profondément changé.

Aujourd'hui, sectoriser les actions en dimension sociale, pré professionnelle, professionnelle a de moins en moins de sens. L'approche globale des phénomènes d'exclusion et de précarité doit être privilégiée, comme cela est déjà pratiqué localement avec les dispositifs d'accompagnement global (piloté par Pôle emploi et le Département), de garantie d'activité départementale ou d'accompagnement vers et dans l'emploi, par exemple.

De même, l'approche statutaire qui pré-dominait laisse aujourd'hui la place à des dispositifs ciblant un public large (allocataires rSa, allocation de solidarités spécifiques, allocation adulte handicapé, jeunes de moins de 25 ans...). Le présent schéma s'adresse ainsi à un public large de personnes en situation de précarité, éloignées de l'emploi, et pas uniquement aux allocataires du rSa.

Ensemble, nous nous engageons à gommer au maximum les coutures dans les parcours, à anticiper les changements de situation des personnes, à articuler le plus finement possible les actions et les interventions de chacun.

Nous travaillerons à fluidifier les parcours pour gagner en réactivité et en souplesse, pour faire gagner du temps aux citoyens.

Une stratégie commune

Notre action partenariale s'appuiera **sur des modes d'intervention partagés** :

- **la transversalité dans nos interventions,**
- **la mutualisation des moyens, des compétences, lorsque cela s'avérera pertinent,**
- **l'innovation collective dans les actions que nous développerons,**
- **une gouvernance à double échelle :**

Une gouvernance départementale tout d'abord pour définir un cadre stratégique commun et assurer cohérence et lisibilité aux actions déployées.

Une déclinaison territoriale ensuite pour répondre aux impératifs de proximité, d'adaptabilité des actions le plus finement possible aux besoins locaux.

Cette échelle nous permettra également d'inclure de nouveaux acteurs – au premier rang desquels les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) – dans la logique de travail autour de l'action sociale et de l'insertion.

Cinq axes prioritaires

Le Département et ses partenaires ont choisi de s'engager sur une feuille de route pluriannuelle autour de **5 axes stratégiques** :

- AXE 1 : accueillir et accompagner le plus tôt possible,
- AXE 2 : fluidifier et simplifier les parcours d'insertion,
- AXE 3 : ouvrir le chemin de l'emploi pour tou.te.s,
- AXE 4 : promouvoir la politique d'insertion,
- AXE 5 : clarifier la gouvernance locale de l'insertion.

Les fiches-actions relatives à ces axes ainsi que les engagements des partenaires pour chacune d'elles sont présentés ci-après.

AXE 1 - Accueillir et accompagner le plus tôt possible

Des enjeux partagés

Le facteur temps constitue un élément important de l'isolement des personnes et de leur éloignement de l'emploi. Plus la personne restera longtemps dans une situation de précarité, plus le chemin pour en sortir sera long. Sur le long terme, l'installation dans une situation de précarité favorisera de la désocialisation pouvant générer de la rupture sociale.

Il est donc essentiel de repérer le plus tôt possible les personnes qui ont besoin d'être soutenues et de mettre en place un accompagnement adapté afin qu'elles s'inscrivent dans une dynamique de parcours.

En parfaite coordination avec le Plan Pauvreté, le Département a lancé une démarche autour du premier accueil social inconditionnel de proximité qui permettra de mobiliser les acteurs du territoire pour construire ensemble de nouvelles réponses adaptées (Charte du premier accueil social inconditionnel de proximité, Conseil Local d'Accès aux Droits par exemple).

→ **Fiche-action 1.1 - Favoriser l'interconnaissance partenariale**

Systématiser les pratiques de coopération entre professionnel.le.s de terrain, créer des outils facilitant une meilleure connaissance du champ d'intervention de chacun.e... autant de pratiques qui permettront d'améliorer encore l'efficacité et l'efficience de nos interventions respectives en matière d'accueil et d'orientation ainsi que dans les partenariats à venir.

→ **Fiche-action 1.2 - Accueillir autrement pour favoriser l'accès aux droits**

De nombreuses personnes n'ont pas recours à leurs droits (par méconnaissance des dispositifs, manque d'information, difficultés à se saisir des outils numériques ou à réaliser les démarches administratives nécessaires...). Pour diminuer les taux de non-recours ou rupture de droits, les partenaires réinterrogeront leurs manières de travailler ensemble et leurs modes de contact avec le public.

→ **Fiche-action 1.3 - Imaginer de nouvelles modalités d'accompagnement et de parcours spécifiques**

Les professionnel.le.s souhaitent mieux accompagner certains publics, pour activer leurs droits avant qu'ils ne basculent dans la précarité. Après avoir défini ensemble le public à accompagner, les acteurs réfléchiront à bâtir une nouvelle trame de diagnostic global des besoins (social et professionnel) des personnes.

→ Fiche-action 1.4 - Garantir un accueil de qualité et non stigmatisant

Avant de faire des propositions d'amélioration concernant l'accueil du public, les membres du collège des personnes concernées se sont appuyés sur leur expertise d'usage pour formuler leur propre problématique. Voici les phrases qu'ils ont rédigées collectivement :

*« Comment faire pour apaiser les échanges à l'accueil entre les agent.e.s et le public ?
Les professionnel.le.s [des différents acteurs de l'insertion] devraient avoir une meilleure connaissance de ce que les personnes vivent et leurs savoirs propres ».*

« Comment faire disparaître l'étiquette d'assisté et faire en sorte que chacun.e se rende compte qu'on ne peut pas vivre dignement avec les minima sociaux ? »

Suite à ce travail, ils ont identifié 5 enjeux prioritaires pour améliorer l'accueil [au sein des différents acteurs de l'insertion] et les conditions de vie des personnes en situation de précarité :

- garantir la promotion, la conservation des valeurs de respect vis-à-vis des personnes concernées et des professionnel.le.s,
- soutenir les personnes lorsqu'elles viennent demander leurs droits,
- sensibiliser contre les préjugés liés aux personnes en situation de pauvreté pour les faire disparaître (clichés sur les personnes en situation de précarité, apparence, connaissances...),
- lever les barrières numériques pour faciliter l'accès aux droits,
- rapprocher deux mondes différents, en travaillant ensemble sur des solutions adaptées.

Axe 1 – Accueillir et accompagner le plus tôt possible

Action 1.1 – Favoriser l'interconnaissance partenariale

Public concerné - partenaires	Objectifs <ul style="list-style-type: none">• favoriser la connaissance et l'acculturation réciproque des professionnel.le.s• apporter des réponses fiables et le plus tôt possible au public accueilli et/ ou accompagné• favoriser l'accès aux droits grâce à une meilleure information des professionnel.les, et de ce fait, des personnes accueillies• faciliter le partage des informations nécessaires à l'efficacité des parcours d'insertion et à leur suivi
Pilote Département de l'Insertion et de l'Accès aux Droits Copilotes Solidarité Pyrénées, CCAS de Canet	Contenu de l'action <p>Il s'agit de mettre à disposition des informations dont chaque partenaire est détenteur, de renforcer les pratiques de coopération entre professionnel.le.s de terrain et de créer des outils facilitant une meilleure lisibilité des domaines d'intervention de chacun.</p> <p>Les actions communes visées sont les suivantes :</p> <p>1/ Développement du site Internet « objectif-insertion66 » (dont le périmètre pourra être élargi) afin qu'il devienne un moyen privilégié de partage d'informations entre partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- identification de nouvelles ressources à partager dans l'espace tout public et sécurisé, sur les thématiques de l'accueil, de l'accompagnement, de l'emploi, de la santé, ...- animation et extension du réseau de contributeur.rice.s <p>Dans l'espace professionnel sécurisé :</p> <ul style="list-style-type: none">- création par chacun des partenaires d'une messagerie électronique interne pour répondre aux questions des professionnel.le.s partenaires- création d'un espace collaboratif de discussion instantanée « chat »- étudier la faisabilité de la création d'un forum des acteurs locaux par territoire- mise en place d'un annuaire commun et partenarial des professionnel.le.s afin de favoriser des contacts directs- création d'une cartographie des acteurs par domaine d'intervention (sous forme de schéma par exemple)

Dans l'espace public :

- mise en place d'une **cartographie de l'offre locale et globale d'insertion** afin d'améliorer la connaissance des offres disponibles sur le territoire. Cette action pourrait être menée en lien avec le programme de l'État *beta.gouv.fr*
- **accompagnement des professionnel.le.s et du public dans l'utilisation du site**

2/ Organisation de temps d'échanges partenariaux notamment par le biais des « Conseils Locaux d'Accès aux Droits » :

- **temps de co-conception d'informations/ formations conjointes** afin de présenter l'offre de chaque partenaire, par domaine d'intervention
- **échanges de pratiques entre référent.e.s d'organismes différents**, au travers d'immersions croisées, afin de mieux comprendre les missions de chacun.e (créer du lien, lever les représentations...)

Indicateurs de suivi

- nombre de « Conseils Locaux d'Accès aux Droits » créés
- nombre de partenaires signataires de la « Charte de l'accueil social inconditionnel »
- nombre de réunions partenariales réalisées
- nombre d'actions et nature des actions partenariales réalisées
- évolution du site Internet « objectif-insertion66.fr »
- nombre de pages visitées sur le site « objectif-insertion66.fr »

Partenaires et directions à associer

Département (Mission Innovations Sociales, Maisons Sociales de Proximité, Direction des Systèmes d'Information), DDETS, Pôle emploi, MLJ, ADRH, CAF, MSA, CPAM, CARSAT, CCAS, Maisons France Services, acteurs du logement et de l'hébergement, autres structures d'insertion (SIAE...), associations caritatives, UDAF, ...

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - piloter l'action - mobiliser des ressources internes pour mettre en œuvre l'action (ingénierie) - développer l'outil « objectif-insertion66.fr » (espace collaboratif, forum, élargissement du périmètre...) 	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - pilotage et gestion du site Internet « objectif-insertion66.fr », mise à disposition de documents sur l'espace sécurisé du site - expérimentation d'un « Conseil Local d'Accès aux Droits » puis éventuellement déploiement sur l'ensemble du territoire*
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

* Action co-financée dans le cadre de la « Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 » signée par l'État et le Département

Les engagements des partenaires

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <p>DDETS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribution à l'enrichissement du site « objectif-insertion66.fr » par le biais de la plateforme ITOU (devenue « les emplois de l'inclusion ») et du futur site internet de la DDETS/ DREETS qui remplacera l'actuel site de la DIRECCTE Occitanie - participation aux réunions de suivi de l'action - proposition d'être un relais d'information et de coordination auprès des opérateurs partenaires de la DDCS 66 <p>Pôle emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - habilitation de tou.te.s les conseiller.ère.s Pôle emploi, à l'espace professionnel du site « objectif-insertion66.fr » - participation aux comités locaux d'accès au droit <p>MLJ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réponse par messagerie aux questions posées par les partenaires dans l'espace professionnel sécurisé du site « objectif-insertion66.fr » - participation selon les thématiques, aux Conseils Locaux d'Accès aux Droits <p>Caf :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communication sur les offres de service de la Caf - participation aux temps d'échanges partenariaux notamment par le biais des Conseils Locaux d'Accès aux Droits

MSA :

- participation aux réunions partenariales
- présentation aux partenaires des aides de la MSA Grand Sud 2021-2025

Solidarité Pyrénées :

- autorisation d'accéder aux données de l'association

CCAS de Canet :

- contribution à l'enrichissement du site « objectif-insertion66.fr »

Axe 1 – Accueillir et accompagner le plus tôt possible

Action 1.2 – Accueillir autrement pour favoriser l'accès aux droits

<p>Public concerné</p> <ul style="list-style-type: none"> - personnes « invisibles » - personnes vulnérables - le public qui ne fait pas valoir ses droits, les personnes isolées, en situation de pauvreté, de rupture, pas seulement les publics en grandes difficultés sociales... 	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • repérer et accueillir le plus tôt possible les personnes à accompagner afin d'éviter leur isolement et la rupture de leurs droits • créer une relation de confiance avec les personnes afin d'identifier une demande et formaliser des actions répondant aux besoins • repenser les modalités et la qualité de l'accueil en s'appuyant sur un travail partenarial autour de différentes pratiques (accueil physique, téléphonique, numérique, plateforme, ...), en lien avec la démarche en cours sur l'accueil social inconditionnel de proximité • faciliter l'information des personnes sur leurs droits pour anticiper les non-recours et les situations d'urgence • faire participer les personnes accueillies aux décisions qui les concernent
<p>Pilote</p> <p>Mission Locale Jeunes</p> <p>Copilotes</p> <p>Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits), Solidarité Pyrénées, CCAS de Canet</p>	<p>Contenu de l'action</p> <p>Les partenaires souhaitent activer des actions et/ ou pratiques professionnelles nouvelles autour de l'accueil de la personne concernée en repensant leurs modes de travail entre professionnel.le.s et les modalités de prise de contact avec le public.</p> <p>1/ Repenser les modalités de prise de contact avec le public</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'engager à participer à des groupes de travail pour co-concevoir de nouveaux services numériques correspondant à des besoins identifiés et/ ou pour favoriser la mise en commun de services numériques (accompagnement numérique, points d'accès gratuit à Internet...) • faciliter l'information des personnes sur leurs droits afin d'anticiper au maximum les non-recours et les situations d'urgence (pas seulement les publics en grandes difficultés sociales) exemples d'actions partenariales à déployer : <ul style="list-style-type: none"> - création d'affiches en partenariat - mise à disposition de personnels dédiés afin de mieux accompagner les personnes concernées aux usages du numérique

2/ Repenser les modes de travail entre professionnel.le.s

- **définir ensemble le public visé** par les termes « personnes invisibles » et « personnes vulnérables »
- repérer les conditions à réunir dans le cadre d'une **démarche « d'aller vers »** (matérielles, organisation du travail, échanges d'informations, partage de pratiques professionnelles, sensibilisation et formation des professionnel.le.s, ...)
- **identifier les moyens disponibles** pour mobiliser le public visé
- **co-concevoir de nouveaux outils ou mutualiser des actions** afin d'accompagner le plus tôt possible
- favoriser la mise en œuvre de la « **Charte de l'accueil social inconditionnel** » en participant aux instances locales de proximité (composées de professionnel.le.s et personnes concernées). Ces instances apportent des réponses coordonnées au public en termes d'accueil et d'accès aux droits ; elles favorisent également une acculturation réciproque entre professionnel.le.s de l'action sociale, de l'insertion et de l'emploi.

Indicateurs de suivi

- nombre d'actions mises en œuvre
- nombre de droits ouverts en lien avec les différentes actions mises en œuvre
- accueil de nouveaux publics

Partenaires et directions à associer

Département (Maisons Sociales de Proximité, Mission Innovations Sociales), DDETS, Pôle emploi, MLJ, ADRH, CAF, MSA, CPAM, CARSAT, acteurs du logement et de l'hébergement, CH de Perpignan, Maisons France Services, associations caritatives, CCAS, association des maires, ...

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - piloter l'action - mobiliser des ressources internes pour mettre en œuvre l'action (ingénierie) - favoriser la mise en œuvre d'un accueil social inconditionnel de proximité de qualité avec l'ensemble des partenaires 	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - travail sur l'évolution des modes d'organisation de l'accueil et de l'orientation des allocataires du rSa* - pilotage du Conseil Départemental de l'Inclusion Sociale (CDIS)*/** - expérimentation d'un « Conseil Local d'Accès aux Droits » puis éventuellement déploiement sur l'ensemble du territoire* - création d'un répertoire des ressources et d'une cartographie des points d'accès au numérique*/** - amélioration de la qualité de l'accueil dans les lieux d'accueil social du Département**
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

* Action co-financée dans le cadre de la « Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 » signée par l'État et le Département

** Action inscrite dans le « Schéma départemental des solidarités 2018-2021 »

Les engagements des partenaires

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <p>DDETS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation aux réunions de suivi de l'action - proposition d'être un relais d'information et de coordination auprès des opérateurs partenaires de la DDCS 66 <p>Pôle emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribution à concrétiser le Plan Pauvreté quant aux orientations du public - sécurisation de l'information sur les droits et devoirs des primo entrants <p>MLJ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déploiement d'actions « aller vers » dans le cadre du projet Plan d'Investissement dans les Compétences afin de repérer les jeunes invisibles - participation à la co-construction de nouvelles modalités de repérage et d'accompagnement <p>Caf :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation aux instances locales de proximité - contribution à la prévention des ruptures de droit (exemple : actions proactives comme des campagnes d'appels sortants) - exploitation des signalements des partenaires et des outils mis à disposition par la CNAF (datamining) - organisation des rendez-vous des droits (physiques et/ou téléphoniques)

MSA :

- participation à l'accueil, l'écoute et l'orientation des publics

Solidarité Pyrénées :

- participation à des temps d'échange et de découverte des dispositifs

CCAS de Canet :

- mise en disposition d'un accès gratuit au numérique (projet en cours d'une création de Maison France Service)

Axe 1 – Accueillir et accompagner le plus tôt possible

Action 1.3 – Imaginer de nouvelles modalités d'accompagnement et de parcours spécifiques

<p>Public concerné</p> <ul style="list-style-type: none"> - jeunes majeurs - seniors peu qualifiés - allocataires du rSa n'ayant pas les compétences ou/ et les outils nécessaires pour accéder aux nouvelles formes d'accompagnement numériques - familles monoparentales 	<p>Objectifs</p> <p>Pour certains publics, un risque fort de précarisation est constaté en raison d'une fin de droit ou de prise en charge (public jeune majeur, seniors peu qualifiés reconnus inaptes pour occuper certains postes...).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mieux anticiper les fins de droit et de prise en charge de certains publics • organiser des échanges entre professionnel.le.s pour co-construire une vision globale, commune et croisée sur les besoins • enclencher rapidement un accompagnement spécifique
<p>Pilote</p> <p>Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits)</p> <p>Copilotes</p> <p>Solidarité Pyrénées, CCAS de Canet</p>	<p>Contenu de l'action</p> <p>Mettre en place un groupe de travail partenarial afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir en commun les profils des personnes à accompagner en priorité • élaborer conjointement une trame sur laquelle s'appuyer pour réaliser un diagnostic global des besoins (social et professionnel), à compléter avec la personne concernée. • co-construire avec les professionnel.le.s les modalités de l'accompagnement et de parcours spécifiques (exemple : accompagnement santé) • s'appuyer sur la personne concernée pour co-élaborer les parcours • créer des outils d'échanges directs entre personnes concernées/ professionnel.le.s et entre professionnel.le.s, afin de faciliter le démarrage de l'accompagnement exemples : boîte email dédiée, fiche de liaison entre partenaires, formulaire de contact pour le public, ...
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - type de public visé - nombre d'accompagnements spécifiques - nombre de nouveaux outils créés 	

Partenaires et directions à associer

Département (Maisons Sociales de Proximité), DDETS, Pôle emploi, MLJ, ADRH, CAF, MSA, CPAM, acteurs du logement et de l'hébergement, CH de Perpignan, Maisons France Services, associations caritatives, CCAS, association des maires, ...

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - piloter l'action - mobiliser des ressources internes pour mettre en œuvre l'action (ingénierie) - impulser la réflexion autour d'un diagnostic global des besoins de la personne 	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - réflexion régulière engagée afin de requestionner les modalités d'orientation et d'accompagnement, en concertation avec l'allocataire du rSa et le professionnel du Département - mise en œuvre de parcours d'accompagnement personnalisés : <ul style="list-style-type: none"> action de remobilisation par le bénévolat* accompagnement vers et dans l'emploi*, autour du déploiement de la plateforme affinitaire « objectifemploi66 »* accompagnement global dont la Garantie d'Activité Départementale (GAD)* - mise en œuvre d'un accompagnement pour des publics spécifiques (allocataires du rSa reconnus travailleurs handicapés, jeunes allocataires du rSa, jeunes suivis dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, problématiques de santé)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

** Action co-financée dans le cadre de la « Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 » signée par l'État et le Département*

Les engagements des partenaires

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <p>Pôle emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilisation accrue des moyens au bénéfice du public au rSa : formations, prestations, IAE, Accompagnement Global, Garantie d'activité départementale - développement d'actions spécifiques dédiées aux allocataires du rSa par Pôle emploi <p>MLJ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation au groupe de travail partenarial afin d'apporter leur expertise sur le diagnostic social et professionnel <p>Caf :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation au groupe de travail partenarial <p>MSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement pro-actif en action sociale (aller vers) pour les publics fragiles sur des événements de vie (ruptures familiales/santé/retraite)

Solidarité Pyrénées :

- intégration aux modalités d'accompagnement et de parcours spécifiques

CCAS de Canet :

- participation à la définition des profils de personnes à accompagner, à la création d'outil d'échanges entre professionnel.le.s

Axe 1 – Accueillir et accompagner le plus tôt possible

Action 1.4 – Garantir un accueil de qualité et non stigmatisant

Publics concernés - personne en situation de précarité - aidant.e ou accompagnateur.rice - professionnel.le	Objectifs <ul style="list-style-type: none">• faciliter et apaiser les échanges entre les professionnel.les de l'accueil et les personnes en situation de précarité• co-construire des actions avec les professionnel.le.s et les personnes concernées• créer de meilleures conditions d'accueil (matérielles/ organisationnelles/ pratiques professionnelles)• favoriser la continuité des échanges entre professionnel.le.s et personnes concernées et s'assurer que ces derniers puissent pleinement s'exprimer• garantir le respect de chacun.e• répondre aux besoins d'accès au numérique et de médiation numérique• faciliter la formation et le recrutement de personnes ayant une expertise du vécu sur des postes d'accueil
Pilote Département (Missions Innovations Sociales et Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits)	Contenu de l'action 1/ Mener une campagne de communication afin de lutter contre les stéréotypes sur la pauvreté : <ul style="list-style-type: none">• sensibiliser davantage les professionnel.les et les étudiant.e.s sur ce qu'est une situation de pauvreté et de précarité : organiser des temps d'échanges en faisant intervenir des personnes en situation de précarité (informations/ formations) pour être au plus proche de la réalité (s'appuyer sur des exemples et anonymes d'une gestion d'un budget pour une famille ou personne en situation de pauvreté)• créer des affiches ou/ et vidéos sur les idées reçues sur la pauvreté en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs 2/ Créer un lieu convivial de discussion, d'échange et de convivialité destiné aux personnes concernées 3/ Co-écrire avec les professionnel.le.s et le collège des personnes concernées, une « Charte pour un accueil apaisé » afin de faciliter la communication entre le public accueilli, les professionnel.le.s et garantir le respect de chacun.e.

	<p>La charte pourrait être co-écrite autour de deux axes (volet pratiques professionnelles et volet organisationnel et technique).</p> <p>4/ Organiser des réunions d'information collectives regroupant à la fois des institutionnel.les, des professionnel.le.s, des personnes concernées, des centres ou organismes de formation (IRTS et autres) afin de promouvoir de nouvelles pratiques professionnelles en termes de participation</p> <p>5/ Proposer un service public attentif et ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> → repérer, à l'accueil, les personnes qui sont en difficultés, voire dans l'incapacité d'utiliser les appareils numériques et les outils informatiques ou qui ont fait le choix de ne pas utiliser ses outils → prendre en considération ces publics et leur proposer une solution dans le cadre d'une meilleure coordination des acteurs (exemple : accès gratuit à des ordinateurs et à Internet encadré par des animateur.rice.s...) → favoriser un accès gratuit et multiple aux services publics ou assimilés : <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition, dans les différents accueils, d'un téléphone réservé aux appels vers des services publics ou assimilés (électricité, eau, ...) - gratuité des appels téléphoniques vers des services publics
	<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de réunions de travail engagées par le collège et les professionnel.le.s - nombre d'actions ou d'initiatives émanant de propositions du collège des personnes concernées et des professionnel.le.s - engagements du comité de pilotage PDI-PTI sur le contenu de cette action
	<p>Partenaires et directions à associer</p> <p>Département (Maisons Sociales de Proximité), État, Pôle emploi, MLJ, ADRH, CAF, MSA, CPAM, CARSAT, CCAS, acteurs du logement et de l'hébergement, associations caritatives, structures de l'ESS, représentants des structures d'insertion par l'activité économique, ...</p>

Fiche-action réalisée par le collège des personnes concernées du Conseil Départemental de l'Inclusion Sociale (CDIS)

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - piloter l'action - mobiliser des ressources internes pour mettre en œuvre l'action (ingénierie) - impulser le travail partenarial entre professionnel.le.s et personnes concernées 	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilisation des personnes concernées dans le cadre de projets participatifs dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'accueil** - mise en place d'actions visant à déconstruire les stéréotypes liés à la pauvreté ainsi que les représentations réciproques entre les professionnels du travail social et les personnes en situation de précarité** - déploiement d'outils spécifiques dans le champ de l'action sociale pour faciliter l'accès à l'outil informatique et accompagner les publics éloignés des usages du numérique*/**
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

* Action co-financée dans le cadre de la « Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 » signée par l'État et le Département

** Action inscrite dans le « Schéma départemental des solidarités 2018-2021 »

Les engagements des partenaires

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <p>Pôle emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la mise en place d'un service public attentif et ouvert <p>MLJ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation aux actions de communication <p>Caf :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à des réunions d'information collectives - participation à la mise en place d'un service public attentif et ouvert <p>MSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil dans le respect de la charte accueil MSA garantissant la non-stigmatisation et un accueil de qualité

AXE 2 - Fluidifier et simplifier les parcours d'insertion

Des enjeux partagés

Le Département et ses partenaires réaffirment leur engagement pour proposer à chaque personne un parcours d'accompagnement personnalisé, dynamique et réactif, depuis l'entrée dans le dispositif jusqu'à la sortie en emploi.

En lien étroit avec les orientations du Plan Pauvreté, le Département des Pyrénées-Orientales a d'ores et déjà enclenché une dynamique interne dans l'objectif d'améliorer l'accueil et l'information du public le plus en amont possible, ainsi que de réduire les délais d'orientation et de démarrage de l'accompagnement des allocataires du rSa.

En parallèle, le Département et ses partenaires s'engagent à mettre en œuvre des actions complémentaires, de manière coordonnée.

→ **Fiche-action 2.1 - Simplifier les démarches administratives**

Les acteurs ambitionnent d'améliorer la qualité de service rendu aux usagers autour de deux idées principales : la simplification des démarches et le déploiement d'un télé-service ergonomique. Ce travail nécessitera également d'étendre la démarche visant à favoriser l'inclusion numérique des habitants.

→ **Fiche-action 2.2 - Déployer un nouvel outil partagé d'accompagnement / de suivi de parcours personnalisé**

La fluidité des parcours repose aujourd'hui en partie sur la qualité des outils de suivi. Les partenaires réfléchiront au déploiement d'un logiciel inter-institutions et accessible aux usagers, apportant une vision globale des parcours, de nature à favoriser une plus grande lisibilité de ces derniers, une meilleure articulation des interventions, une meilleure lisibilité de l'offre et une réactivité dans l'accompagnement.

→ **Fiche-action 2.3 - Prévenir les ruptures de parcours**

Afin de sécuriser la continuité des parcours et d'anticiper les éventuelles ruptures dans la prise en charge et dans l'accompagnement des publics, les acteurs s'accordent sur la nécessité de faciliter les passerelles entre partenaires, de fluidifier les étapes du parcours et de les prolonger jusque dans l'emploi.

→ **Fiche-action 2.4 - Étudier la mise en place de référent.e.s de parcours et organiser la « fonction » de suivi de parcours**

En complément du déploiement d'un nouvel outil partagé d'accompagnement et de suivi (cf. fiche-action 2.1), la mise en place d'un.e référent.e de parcours permettrait d'accentuer la fluidité dans les parcours d'insertion (social, préprofessionnel et professionnel).

Axe 2 – Fluidifier et simplifier les parcours d’insertion

Action 2.1 – Simplifier les démarches administratives

Public concerné - tout public	Objectifs <ul style="list-style-type: none">• faciliter l’accès aux droits• simplifier et adapter la communication• fluidifier et personnaliser les liens entre l’administration et les personnes concernées• s’appuyer sur la participation des personnes concernées
Pilote Département (Direction de l’Insertion et de l’Accès aux Droits)	Contenu de l’action <p>Les acteurs souhaitent que ce travail soit mené avec les personnes concernées et les professionnel.le.s. Le point de vue de chacun.e permettra ainsi de faire évoluer la communication auprès du public, vers une communication plus accessible et de proposer des démarches administratives simplifiées.</p> <p>Les partenaires s’entendent sur la nécessité d’améliorer la qualité de service rendu aux usagers autour de deux idées :</p> <p>1/ Simplifier les démarches :</p> <ul style="list-style-type: none">• co-construire des supports de communication compréhensibles par tou.te.s, en simplifiant ce qui est présenté de manière complexe (procédure, courriers à destination du public...)• favoriser une meilleure articulation entre les partenaires afin que les personnes ne donnent qu’une seule fois le même document demandé par plusieurs organismes (principe du « dites-le nous une fois »)• améliorer les délais de réponse de l’administration en réorganisant certains circuits administratifs trop lourds, en temps et en ressources humaines (exemples : circuits de validation pour les réorientations d’allocataires du rSa, pour les entrées des demandeurs d’emploi dans l’accompagnement global...) <p>2/ Déployer un télé-service ergonomique :</p> <ul style="list-style-type: none">• s’appuyer sur l’outil messagerie pour faciliter la communication du public avec les services administratifs, en maintenant la sécurisation des documents• accentuer la dématérialisation et faciliter la signature des documents dématérialisés :

	<p>exemples : formulaires de demandes d'aide, documents à compléter et à signer dans le cadre du parcours d'accompagnement, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • étudier la possibilité de mettre en place un système partenarial de reconnaissance et lecture automatique des documents • créer un calendrier numérique, accessible au public, qui rappelle des échéances fortes à retenir pour prolonger leurs droits ou faire une nouvelle demande d'allocation (fin Aide au Retour à l'Emploi, fin Indemnités Journalières...) dans un espace personnel alimenté automatiquement • étudier la faisabilité de créer un coffre-fort numérique ou un autre outil numérique de stockage de documents administratifs, dont l'accès est limité à son seul utilisateur et aux personnes physiques spécialement mandatées par ce dernier (dépôt des documents clés et confidentiels : Relevé d'Identité Bancaire, copie carte d'identité, numéro de sécurité sociale, ...) (principe du « dites-le nous une fois »). <p>Ce déploiement d'un télé-service devra bien évidemment s'accompagner d'un accompagnement à l'inclusion numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation des habitants aux enjeux du numérique • soutien des habitants – en particulier ceux les plus éloignés des outils numériques – dans leurs usages quotidiens du numérique • accompagnement pour rendre les personnes autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de démarches administratives simplifiées - évolution des supports de communication - nombre de projets sur lesquels les personnes concernées ont été sollicitées - nombre de personnes utilisant un coffre-fort numérique 	
<p>Partenaires et directions à associer</p> <p>Département (Maisons Sociales de Proximité, Direction des Systèmes d'Information), État, Pôle emploi, MLJ, ADRH, CAF, MSA, CPAM, CARSAT, ...</p>	

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none">- piloter l'action- mobiliser des ressources internes pour mettre en œuvre l'action (ingénierie)- impulser la mise en place d'un télé-service à destination des personnes concernées	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none">- projet de révision du contrat d'engagement réciproque (CER) pour en faire un document simplifié et vivant, pour les allocataires du rSa- projet de dématérialisation des formulaires de demandes d'aides départementales- projet de simplification des courriers destinés aux allocataires du rSa dans le cadre d'une démarche participative, en lien avec le collège des personnes concernées- projet de simplification des procédures et de l'accès aux dispositifs
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les engagements des partenaires

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <p>Pôle emploi :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation à la simplification du processus d'orientation et de réorientation entre Pôle emploi et les services du Département- simplification du processus d'accès à l'accompagnement global <p>Cap emploi - ADRH :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation aux actions partenariales mises en œuvre sur le territoire

Axe 2 – Fluidifier et simplifier les parcours d’insertion

Action 2.2 – Déployer un nouvel outil partagé d’accompagnement/ de suivi de parcours personnalisé

<p>Public concerné</p> <p>- professionnel.le.s de l’action sociale, de l’insertion et de l’emploi - allocataires du rSa et autres publics ayant des besoins d’accompagnements proches</p>	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • structurer et approfondir la coordination et le maillage des professionnel.le.s en fluidifiant les échanges entre systèmes d’information afin de garantir la cohérence et la continuité des parcours • permettre aux professionnel.le.s de l’accompagnement de retracer plus facilement et plus rapidement les parcours des personnes afin d’être plus efficaces (stratégie de parcours) • permettre aux personnes accompagnées de ne pas se répéter (principe du « dites-le nous une fois ») • laisser aux personnes accompagnées la possibilité d’être acteur.rice de leur parcours d’accompagnement (accès aux éléments utiles à son parcours individuel afin de faciliter leur implication)
<p>Pilote</p> <p>Département (Direction de l’Insertion et de l’Accès aux Droits)</p>	<p>Contenu de l’action</p> <p>Les partenaires souhaitent déployer un outil partagé d’accompagnement et de suivi des parcours. Cet outil crée une « sur-couche » qui extrait des informations dans les applicatifs des différents partenaires. Il sera développé en cohérence avec les outils réfléchis au niveau national.</p> <p>Au préalable prévoir de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • caler avec les partenaires le type et le niveau d’information souhaité, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) • fixer les priorités concernant l’outil de base : définir ensemble les informations qui seraient pertinentes afin de mieux accompagner les personnes et gagner du temps dans la recherche d’information • définir le cahier des charges (en fonction du modèle socle commun) <p>Les partenaires locaux soulignent l’intérêt de partager dans ce nouvel outil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un espace de suivi du parcours (« ligne de vie ») de la personne (historique des rendez-vous, ...) • un volet offre de services répertoriant l’ensemble des offres des partenaires • un espace personnel où les personnes en parcours d’accompagnement puissent accéder au contenu de leur parcours,

	<p>se positionner directement sur certaines actions, disposer d'un calendrier numérique (rappelant les diverses échéances du parcours), communiquer et transmettre des informations personnelles, disposer d'un coffre-fort numérique, ...</p>
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place du nouvel outil partagé d'accompagnement - satisfaction des utilisateur.rices (personnes concernées et professionnel.les) 	
<p>Partenaires et directions à associer</p> <p>Département (Maisons Sociales de Proximité, Direction des Systèmes d'Information), DDETS, Pôle emploi, MLJ, ADRH, CHRS agréés, CCAS, ...</p>	

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none">- piloter l'action- mobiliser des ressources internes pour mettre en œuvre l'action (ingénierie)- piloter la réflexion partenariale sur le déploiement d'un logiciel partagé d'accompagnement et de suivi des parcours	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none">- ouverture de l'accès au logiciel WebrSa aux organismes agréés- projet d'acquisition d'un outil de suivi des parcours *
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Action co-financée dans le cadre de la « Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 » signée par l'État et le Département*

Les engagements des partenaires

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <p>ACAL CHRS Sésame :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation à l'élaboration du nouvel outil partagé d'accompagnement en mobilisant deux professionnels- utilisation de ce nouvel outil <p>Cap emploi - ADRH :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation aux actions partenariales mises en œuvre sur le territoire

Axe 2 – Fluidifier et simplifier les parcours d’insertion

Action 2.3 – Prévenir les ruptures de parcours

Public concerné - allocataires du rSa - autre public ayant besoin d’un accompagnement socio-professionnel vers l’activité et l’emploi (jeunes, personnes en situation de handicap...)	Objectifs <ul style="list-style-type: none">• repérer les processus internes qui amènent à des ruptures de parcours• mieux articuler les différentes étapes d’un parcours afin de favoriser une continuité dans l’accompagnement• anticiper la levée de freins (santé, logement, garde d’enfants, mobilité...) dans le cadre d’une stratégie de parcours et d’une approche globale de l’accompagnement• repérer les besoins pour mettre en place de manière concertée, de nouvelles actions en lien avec les personnes concernées et les professionnel.les
Pilote Département (Direction de l’insertion et de l’Accès aux Droits)	Contenu de l’action 1/ Fluidifier le parcours <ul style="list-style-type: none">• faire évoluer les Équipes Pluridisciplinaires Locales (EPL) Parcours :<ul style="list-style-type: none">- vers plus de participation des partenaires- vers une mission de repérage des situations problématiques ou des périodes charnières en termes de rupture parcours et envisager des réponses adaptées et coordonnées• simplifier la procédure de réorientation des allocataires du rSa en lien avec Pôle emploi 2/ Créer des actions globales <ul style="list-style-type: none">• accompagner les personnes dans la levée des freins, en développant par exemple des actions uniques d’insertion répondant aux besoins globaux des personnes (social, pré professionnel, professionnel)• proposer des parcours co-élaborés avec la personne et sa.son référent.e• créer des parcours sur-mesure en adaptant l’accompagnement, le parcours et la durée aux besoins (idée de progressivité, d’adaptabilité, d’éviter de refuser un projet porté par une personne pour des motifs administratifs)• renforcer les temps d’immersion en entreprise pour valider les projets professionnels des personnes

	<ul style="list-style-type: none"> • poursuivre l'accompagnement dans l'emploi pour sécuriser la prise de poste et s'assurer d'une insertion pérenne
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminution des délais de réorientation - nombres de nouvelles actions uniques qui répondent à un besoin global 	
<p>Partenaires et directions à associer</p> <p>Département (Maisons Sociales de Proximité), État, Pôle emploi, MLJ, ADRH, CAF, MSA, CPAM, CARSAT, ...</p>	

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - piloter l'action - mobiliser des ressources internes pour mettre en œuvre l'action (ingénierie) 	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - simplification des modalités de réorientation - mise en place de nouvelles modalités d'accompagnement avec des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - mise en place d'une expérimentation afin de prévenir les sorties sèches des jeunes suivis dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance*, en lien avec L'IDEA (Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence) - mise en œuvre d'un accompagnement vers l'emploi favorisant à la fois, la levée des freins sociaux et professionnels (action unique d'insertion), en lien avec les Maisons Sociales de Proximité du Département - mise en place de nouvelles formes d'accompagnement décloisonné et global : <ul style="list-style-type: none"> → accompagnement global, en lien avec Pôle emploi dont la Garantie d'Activité Départementale (GAD)* → accompagnement vers et dans l'emploi*, en lien avec les acteurs socio-économiques locaux
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

* Action co-financée dans le cadre de la « Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 » signée par l'État et le Département

Les engagements des partenaires

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <p>Pôle emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la simplification du processus d'orientation et de réorientation entre Pôle emploi et les services du Département - mobilisation accrue de moyens au bénéfice du public rSa : formations, prestations, IAE, Accompagnement Global, Garantie d'Activité Départementale - développement d'actions spécifiques dédiées aux allocataires du rSa <p>Cap emploi - ADRH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apport d'expertise dans le champ du handicap

Axe 2 – Fluidifier et simplifier les parcours d’insertion

Action 2.4 – Étudier la mise en place de référent.e.s de parcours et organiser la « fonction » de suivi de parcours

<p>Public concerné</p> <ul style="list-style-type: none"> - allocataire du rSa, avec une situation connue et complexe - personnes en insertion sociale et professionnelle avec situation connue et complexe 	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • garantir un suivi de parcours permettant plus de cohérence et évitant les ruptures • rendre le parcours plus efficace • simplifier les démarches de la personne et l’associer à chaque étape • favoriser le travail partenarial en développant plus encore la logique de travail inter-acteurs et ses déclinaisons opérationnelles • Pouvoir construire un référentiel du.de la référent.e de parcours
<p>Pilote</p> <p>Département (Mission Innovations Sociales)</p>	<p>Contenu de l’action</p> <p>Pour renforcer le suivi de parcours des allocataires du rSa, des pistes de travail ont été proposées par les partenaires :</p> <p>1/ Mise en place d’une expérimentation de la fonction de suivi de parcours en ciblant un public ou un territoire spécifique</p> <p>Un groupe de travail partenarial aurait pour objectif de préciser les modalités de mise en place de la « fonction » de suivi de parcours (missions du.de la référent.e de parcours, durée de l’accompagnement...) ainsi que le public visé.</p> <p><i>A priori</i>, cette fonction serait incarnée par un.e professionnel.le de l’accompagnement chargé.e de faire le lien avec l’ensemble des professionnel.le.s intervenant dans l’accompagnement.</p> <p>L’objectif général de la démarche consiste à limiter le nombre d’interlocuteur.rice.s pour la personne accompagnée, être son point de repère et rétablir un lien de confiance avec elle.</p> <p>Les modalités de mise en place peuvent s’inspirer du.de la référent.e de parcours « cas complexe » dans le cadre de la contractualisation de la stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, l’État permet d’élargir les champs d’intervention de ces référent.e.s « cas complexe », au public visé par cette fiche action. Si cette option est choisie, l’articulation avec les différentes institutions portant déjà cette fonction de référent.e de parcours « cas complexe » devra être précisée (expérimentation en cours sur le territoire de l’Agly).</p>

	2/ Création d'un.e référent.e de parcours , qui aurait un rôle de coordonnateur.rice et assurerait l'interface entre tou.te.s les intervenant.e.s
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> - nombre et typologie des personnes suivies par un.e référent.e de parcours - nombre de professionnel.les formé.es à la démarche « référent.e de parcours » - satisfaction des personnes suivies dans le cadre de la démarche 	
Partenaires et directions à associer <p>Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits, Direction Enfance Famille, Direction Personnes Âgées Personnes Handicapées, Maisons Sociales de Proximité), État, Pôle emploi, MLJ, ADRH, CAF, MSA, CPAM, CARSAT, ...</p>	

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none">- piloter l'action- mobiliser des ressources internes pour mettre en œuvre l'action (ingénierie)- poursuivre l'expérimentation du référent de parcours*/ ** en associant les partenaires	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none">- lancement d'une expérimentation du référent de parcours*/ ** sur le territoire de l'Agly
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

** Action co-financée dans le cadre de la « Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 » signée par l'État et le Département*

*** Action inscrite dans le « Schéma départemental des solidarités 2018-2021 »*

Les engagements des partenaires

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <p>Pôle emploi :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation à toutes les expérimentations proposées par le Département dans le cadre du référent de parcours <p>Cap emploi - ADRH :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation aux actions partenariales mises en œuvre sur le territoire

AXE 3 - Favoriser l'accès à l'emploi pour tou.te.s

Des enjeux partagés

L'accès à l'emploi est au fondement des principes de la politique d'insertion portée par le Département et ses partenaires.

Le Département est fortement engagé sur les dispositifs classiques de l'insertion qui ont fait leurs preuves (Insertion par l'Activité Économique, clause sociale dans les marchés publics, contrats aidés dans les secteurs marchands et non marchands).

Le Département a également choisi d'investir le champ de l'emploi en multipliant les liens avec les acteurs économiques du territoire, en expérimentant avec eux des actions innovantes, en allant chercher l'offre d'emplois existante localement pour la mettre à disposition des allocataires du rSa (via la plateforme « objectif emploi 66 »), en favorisant des parcours dans les métiers en tension (artisanat, numérique...).

→ **Fiche-action 3.1 - Mettre en œuvre une plateforme mobilité solidaire sur le département**

Afin de répondre aux besoins de mobilité des personnes en parcours vers l'emploi, le Département et ses partenaires souhaitent créer un guichet unique de la mobilité solidaire, autour de la Région autorité compétente en matière de transports.

→ **Fiche-action 3.2 - Fluidifier les relations entre acteurs de l'insertion et acteurs socio-économiques**

Les acteurs socio-économiques peuvent être, à juste titre, beaucoup sollicités par les acteurs de l'insertion.

L'idée est donc ici de simplifier le lien avec les acteurs socio-économiques, en leur apportant des informations groupées, simplifiées et compréhensibles sur les multiples dispositifs d'insertion/ de formation/ d'emploi, et en inventant un nouveau mode de coopération pour favoriser une insertion durable des personnes dans l'emploi.

→ **Fiche-action 3.3 - Identifier les besoins en compétence des entreprises et y répondre de manière concertée**

La formation est un levier essentiel pour accéder durablement à l'emploi.

Les partenaires – au premier rang desquels la Région, compétente en matière de formation – souhaitent accentuer leur coopération pour proposer une offre locale de formation parfaitement articulée et adaptée aux besoins en compétences des entreprises locales.

Les partenaires s'engagent également à aider les publics à valoriser leurs compétences au travers notamment de la montée en charge de la certification.

Axe 3 – Ouvrir le chemin de l'emploi pour tou.te.s

Fiche-action 3.1 – Mettre en œuvre une plateforme mobilité solidaire sur le département

<p>Public concerné</p> <ul style="list-style-type: none"> - allocataires des minima sociaux - demandeurs d'emploi - intérimaires - salarié.es en contrat aidé 	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • étudier la pertinence de la création d'un véritable guichet unique départemental de la mobilité solidaire • mettre à la disposition des personnes concernées un dispositif lisible, efficace et accessible d'accompagnement en la matière • apporter des réponses globales immédiates et accompagner vers une mobilité autonome et pérenne
<p>Pilote</p> <p>Département</p> <p>Copilote</p> <p>Pôle emploi</p>	<p>Contenu de l'action</p> <p>Les partenaires s'engagent à déployer une plateforme mobilité solidaire sur le territoire en garantissant une complémentarité entre les différentes offres locales.</p> <p>La mise en œuvre de cette action s'appuiera sur les initiatives engagées localement. Elle visera à les articuler et/ ou à les compléter. L'idée est de donner à voir une offre globale coordonnée.</p> <p>La plateforme mobilité solidaire aura vocation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer une veille sur les solutions mobilité du territoire et le repérage des besoins, au fur et à mesure et par bassin de vie • être l'interlocuteur unique sur l'existant (connaissance et usage) et transmettre l'information aux professionnel.le.s, partenaires et public (accueil physique, téléphonique...) • animer un réseau de partenaires techniques et institutionnels de la mobilité solidaire sur le département (opérateurs d'action, structures prescriptrices, financeurs...) • mettre en place des formations à destinations des prescripteur.rice.s, pour apprendre à repérer les freins à la mobilité • réaliser un diagnostic initial des besoins et des capacités de mobilité de la personne en repérant les freins à la mobilité (cognitifs, psychologiques, socio-culturels, financiers, matériels, méconnaissance du réseau des transports...) • identifier des solutions individualisées pour les personnes en situation de vulnérabilité • accompagner individuellement ou collectivement les personnes les plus fragiles afin de trouver des solutions de mobilités adaptées à leur situation personnelle et professionnelle (exemples : atelier « se repérer/ se déplacer », atelier « gérer son stress », accompagnement

	<p>au code, outil simulateur de conduite...)</p> <p>La plateforme mobilité pourra s'appuyer sur un réseau de prescripteur.rice.s (Département, Pôle emploi, MLJ, ADRH, Agences d'intérim, Structures d'Insertion par l'Activité Économique...) et d'acteurs locaux en matière de transport et de mobilité solidaire.</p>
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de la plateforme de mobilité solidaire - nombre de personnes accompagnées - sorties (positives) mobilité - type de solutions mobilisées - satisfaction du public 	
<p>Partenaires et directions à associer</p> <p>Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits), DDETS, Communauté urbaine de Perpignan, EPCI, Pôle emploi, MLJ, ADRH, FASTT, OPCO AKTO, représentants départementaux des EI, AI, ACI, réseau Mob'in, Maison du travail saisonnier, ...</p>	

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none">- piloter l'action mobiliser des ressources internes pour mettre en œuvre l'action (ingénierie technique et financière)- compléter, le cas échéant et en articulation avec les partenaires, l'offre autour de la mobilité solidaire départementale	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none">- gestion et financement de l'Aide Départementale pour le Retour à l'Emploi (ADRE) afin favoriser la mobilité des allocataires du rSa inscrits dans une démarche de reprise d'activité ou de formation (aide au permis de conduire, aide à la location de véhicules...)*- financement du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ) pour favoriser notamment la mobilité des 16-25 ans en grande difficulté (aide au permis de conduire, aide à la location de véhicules...)- soutien financier aux acteurs de la mobilité solidaire- mise en ligne sur « objectif-insertion66.fr », d'une Foire Aux Questions actualisées, répertoriant les aides et dispositifs à la mobilité locaux et nationaux- réflexion avec les partenaires autour du projet de plateforme mobilité*- déploiement d'aires multimodales
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

** Action co-financée dans le cadre de la « Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 » signée par l'État et le Département*

Les engagements des partenaires

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <p>Région :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation à la mise en place et mise en œuvre de la plateforme mobilité, en lien avec le service transport LIO des Pyrénées-Orientales <p>MLJ :</p> <ul style="list-style-type: none">- proposition de favoriser l'articulation entre les dispositifs existants sur la mobilité : recensement des différents dispositifs mise en œuvre sur le territoire et mise à disposition de l'information à l'ensemble du réseau- participation à la mise en œuvre de la plateforme- apport d'une expertise en matière de mobilité au travers de leur service mobilité <p>PMCU (Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine) :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation à la recherche de solutions (sera à l'écoute des besoins de mobilité identifiés par la plateforme et étudiera des solutions avec son délégataire du réseau Sankéo)

- proposition éventuelle d'une formation à destination du personnel de la plateforme (accueil physique, téléphonique, ...) afin que celui-ci puisse avoir une bonne connaissance de l'offre de mobilité de PMCU (en particulier l'offre Sankéo)
- diffusion auprès de la plateforme, de supports d'informations pratiques et d'actualités Sankéo
- création de points de convergence à étudier, entre les dispositifs d'information existants et la plateforme (renvoi vers la plateforme depuis le site internet Sankéo, etc.)

Cap emploi - ADRH :

- apport d'une expertise en matière de handicap

Savon Fer mobilité :

- mise à disposition solidaire de véhicules (voitures, scooters, ...)
- accompagnement à la mobilité : diagnostic, formation, accompagnement au permis, transport à la demande, ...

FASTT :

- mise en place d'un partenariat avec la plateforme mobilité afin d'être prescripteur pour les intérimaires rentrant dans les critères d'accès à la plateforme
- financer une partie du coût des services mobilités (à disposition de véhicule, accompagnement vers le permis de conduire)

Axe 3 – Ouvrir le chemin de l'emploi pour tou.te.s

Fiche-action 3.2 – Fluidifier les relations entre acteurs de l'insertion et acteurs socio-économiques

<p>Public concerné</p> <p>- acteurs socio-économiques, culturels, sportifs, associatifs</p>	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • simplifier les relations entre acteurs de l'insertion-emploi et acteurs socio-économiques • rendre plus lisible l'action des acteurs de l'insertion et de l'emploi en donnant à voir une offre de services partenariale globale, coordonnée (donner à voir un seul visage) • créer un mode d'organisation entre acteurs qui permette de répondre de manière réactive et coordonnée aux entreprises afin d'éviter de les sur-solliciter • développer des liens entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises locales, entre le public en insertion et les entreprises locales
<p>Pilote</p> <p>Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits)</p>	<p>Contenu de l'Action</p> <p>1/ Simplifier la vie aux acteurs socio-économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer l'interconnaissance entre acteurs de l'insertion/ l'emploi et les acteurs socio-économiques : exemples : - construire des outils permettant de présenter les rôles de chacun.e (cartographie des acteurs) - organiser des événements où les acteurs de l'insertion présentent leur offre commune aux acteurs économiques... • s'adresser aux entreprises de manière groupée et concertée : exemple : co-construction d'un questionnaire partenarial pour connaître les besoins des entreprises • renforcer la coordination des acteurs et la mutualisation des actions, afin d'éviter les effets de concurrence et les doublons, ainsi que de sur-solliciter de manière dispersée les entreprises exemples : étudier la mise en place d'un guichet unique insertion-emploi (virtuel ? site partagé ? numéro unique ?...) à destination des acteurs économiques et chef.fe.s d'entreprises <p>2/ Faire rimer économie locale et solidarité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agir avec les entreprises pour insérer durablement : - poursuivre et développer les partenariats au service de l'emploi local et des besoins des personnes en insertion,

	<ul style="list-style-type: none"> - faire se rencontrer les acteurs en particulier à l'échelle des bassins de vie, co-construire des réponses locales... • valoriser les bonnes pratiques (cf. FA axe 4 Promouvoir la politique d'insertion)
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de dispositifs ou actions déployées en commun - nombre de rencontres multi partenariales initiées - satisfaction des acteurs économiques 	
<p>Partenaires et directions à associer</p> <p>Département, DDETS, Région, Pôle emploi, MLJ, ADRH, chambres consulaires, organismes patronaux, représentants départementaux des EI/ AI/ ACI, Maison du travail saisonnier, FASTT, OPCO, ...</p>	

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - piloter l'action - mobiliser des ressources internes pour mettre en œuvre l'action (ingénierie) - impulser une démarche de mutualisation entre acteurs - faciliter les liens entre acteurs 	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de la plateforme affinitaire « objectifemploi66 »* aux entreprises locales et aux allocataires du rSa - mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics du Département et accompagnement des maîtres d'ouvrage externes - faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> → pilotage d'un dispositif d'accompagnement vers et dans l'emploi des allocataires du rSa, en partenariat avec des acteurs socio-économiques locaux* → financement de contrats aidés dans les secteurs marchands* et non marchands → favoriser l'accès à la formation ou/et l'emploi dit classique, des personnes les plus éloignées de l'emploi → financement de l'Aide Départementale de Retour à l'Emploi (ADRE)* au faveur des allocataires du rSa inscrits dans une démarche de reprise de formation ou d'activité → financement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour des aides à la formation et à la recherche d'emploi des 16 à 25 ans en grande difficulté → financement des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), Entreprises d'Insertion (EI), Associations Intermédiaires (AI), Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) et Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

** Action co-financée dans le cadre de la « Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 » signée par l'État et le Département*

Les engagements des partenaires

Pacte Territorial pour l'Insertion

DDETS :

- contribution à l'enrichissement du site « objectif-insertion66.fr » par le biais de la plateforme ITOU (devenue « les emplois de l'inclusion ») et du futur site internet de la DDETS/ DREETS qui remplacera l'actuel site de la DIRECCTE Occitanie

Région :

- participation aux instances et réunions
- circulation de l'information sur les dispositifs régionaux et leur mise en œuvre

MLJ :

- mise en place d'une plaquette unique de présentation de l'offre de services proposée aux entreprises par chaque acteur de l'insertion professionnelle et socio-économique (coordonnées et missions/spécificités de chaque acteur)

Cap emploi - ADRH :

- participation aux actions partenariales mises en œuvre sur le territoire

Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

- participation à la mise en œuvre de l'action en apportant leur expertise et en s'appuyant sur leur réseau d'entreprise

UPA :

- participation active à la mise en œuvre d'actions permettant de rapprocher économie et solidarité

UPE :

- participation active à la mise en œuvre d'actions permettant de rapprocher économie et solidarité

Savon fer :

- participation à des groupes de travail, commissions, expérimentations, partenariats, ...

Axe 3 – Ouvrir le chemin de l'emploi pour tou.te.s

Fiche-action 3.3 – Identifier les besoins en compétence des entreprises et y répondre de manière concertée

Public concerné - les entreprises - les personnes en parcours d'accompagnement	Objectifs <ul style="list-style-type: none">• poursuivre l'évolution des pratiques en matière de ressources humaines, en parlant de compétences des personnes (notamment transférables) et de besoins de compétences au sein des entreprises• anticiper au mieux les besoins futurs des entreprises et mettre en place les actions/ formations adéquates et séquencées• apporter une réponse concertée aux besoins de compétences des entreprises• favoriser et sécuriser l'accès à un parcours d'insertion professionnelle/ d'accès à l'emploi, des publics en difficultés
Pilotes Région, Pôle emploi	Contenu de l'Action 1/ Repérer les besoins en compétences et en main d'œuvre Dans les Pyrénées-Orientales, certaines entreprises auraient des difficultés à recruter, alors que le taux de chômage est très élevé. Mise en œuvre coordonnée d'actions visant à : <ul style="list-style-type: none">• identifier précisément les métiers dits en tension et les compétences recherchées par les entreprises afin de faire un état des lieux des besoins exemple : questionnaire commun• apporter des réponses opérationnelles de manière partenariale (repérage des besoins, montage d'actions spécifiques coordonnées, montage de formation, calendrier articulé...)• promouvoir les métiers en tension, voire pour certains, les rendre plus attractifs : exemples : temps de promotion des métiers, vidéos de présentation des métiers, actions de découverte opérationnelle des métiers...• accompagner les entreprises afin de basculer vers un raisonnement centré sur les compétences et faire évoluer leurs pratiques de recrutement 2/ Construire une offre locale de formation concertée Mise en œuvre coordonnée d'actions visant à faciliter :

- une **meilleure articulation des dispositifs de formation professionnelle**, afin de répondre aux besoins des entreprises et à la montée en compétence des allocataires du rSa, jeunes, demandeurs d'emploi, salarié.es des SIAE et des jeunes décrocheurs et sortis du système scolaire sans formation
- une plus grande visibilité de l'existant et des projets en cours, via par exemple la possibilité de disposer de **l'ensemble de l'offre sur une seule et même plateforme en ligne** et la création d'une **cartographie dynamique de l'offre**
- la mise en œuvre de **formations conjointes** sur l'offre, à destination des professionnel.le.s, afin que ceux-ci connaissent l'intégralité de l'offre disponible localement
- un accès facilité par une **possibilité d'inscription en ligne** pour les personnes intéressées
- la **valorisation et la certification des compétences**

Indicateurs de suivi

- réalisation d'une étude sur le basculement de pratiques en termes de gestion des ressources humaines
- réalisation d'un diagnostic sur les besoins en compétence des entreprises
- existence d'un outil global de présentation de l'offre
- nombre d'actions co-construites et/ ou co-financées

Partenaires et directions à associer

Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits), DDETS, Région, Pôle emploi, EPCI, AFPA, MLJ, ADRH, représentants départementaux des EI/ AI/ ACI, Maison du travail saisonnier, FASTT, OPCO, CFA, ...

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none">- être partie prenante de la mise en œuvre de la fiche-action- poursuivre la mise en œuvre des sessions de découvertes de métiers et des formations, en articulation fine avec les acteurs et les besoins du territoire	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none">- organisation de sessions de découvertes de métiers et des formations sur les métiers qui recrutent, en partenariat avec les acteurs économiques locaux- mise en œuvre d'actions de développement de compétences (positionnées en amont des formations Région)- pilotage et financement d'un dispositif d'accompagnement des allocataires du rSa dans la création de leur activité
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les engagements des partenaires

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <p>Pôle emploi :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation à l'élaboration d'un diagnostic territorial et à la mise en œuvre d'actions concertées <p>MLJ :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation à l'identification des besoins des entreprises et des métiers en tension (proposition de s'appuyer sur les OPCO pour transmettre le questionnaire aux entreprises) <p>Cap emploi - ADRH :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation aux actions partenariales mises en œuvre sur le territoire <p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation à la mise en œuvre de l'action en apportant leur expertise et en s'appuyant sur leur réseau d'entreprises <p>UPA :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation active à la mise en œuvre d'actions permettant de rapprocher économie et solidarité <p>UPE :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation active à la mise en œuvre d'actions permettant de rapprocher économie et solidarité

AXE 4 - Promouvoir la politique d'insertion

Des enjeux partagés

La communication représente un des facteurs clés de succès d'une politique publique réussie. Cela est particulièrement vrai pour la politique publique qui nous intéresse puisqu'elle mobilise aujourd'hui de nombreux acteurs aux champs de compétences très variés.

La communication doit donc être adaptée à ces différentes parties prenantes : usagers, acteurs classiques de l'insertion, acteurs hors champ insertion.

→ **Fiche-action 4.1 - Mieux communiquer en dehors du champ classique des acteurs de l'insertion**

L'appropriation des enjeux de l'insertion par les acteurs socio-économiques passe nécessairement par des efforts de clarification des rôles de chacun, par la déconstruction des stéréotypes et la valorisation des initiatives exemplaires.

→ **Fiche-action 4.2 - Mieux communiquer entre professionnels et avec les personnes concernées**

Deux enjeux sont ciblés dans cette fiche-action : d'une part, le renforcement de l'interconnaissance partenariale, gage d'une plus grande efficacité, d'autre part, le développement d'une communication valorisante, fluide et simplifiée en direction des usagers.

Axe 4 – Promouvoir la politique d'insertion

Fiche-action 4.1 – Mieux communiquer en dehors du champ classique des acteurs de l'insertion

<p>Public concerné</p> <p>- acteurs socio-économiques, culturels, sportifs, associatifs</p>	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre à des acteurs, notamment ceux dont l'insertion ou l'emploi n'est pas le cœur de compétence, de s'approprier la démarche et d'y participer • développer une vision partagée, une « culture » commune (partage de la sémantique, des enjeux, objectifs opérationnels, ...) • déconstruire les représentations, les peurs, les stéréotypes, démystifier • donner à voir une action publique locale décloisonnée et coordonnée • impulser des partenariats et susciter l'innovation sociale valoriser les initiatives exemplaires
<p>Pilote</p> <p>Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits)</p>	<p>Contenu de l'Action</p> <p>1/ Se rencontrer</p> <ul style="list-style-type: none"> • donner de la cohérence et de la visibilité aux événements : en créant un calendrier unique partagé des événements à venir, portés par tous les acteurs de l'insertion, de l'emploi et du social • construire des événements communs, sur chaque bassin de vie (quelle périodicité ? portage tournant ?...) • prévoir des temps de sensibilisation/ formation entre acteurs <p>2/ Outiller</p> <ul style="list-style-type: none"> • conforter « objectif-insertion66 » (dont le périmètre pourra être élargi) dans son rôle d'outil partenarial et développer : <ul style="list-style-type: none"> - une page ou une rubrique destinée aux acteurs socio-économiques dont le contenu serait travaillé avec eux - une application mobile • marketer notre action et affirmer une identité commune en créant une bannière commune aux acteurs de l'insertion et de l'emploi du territoire (par exemple création d'un logo qui pourrait s'intégrer sur les supports de communication de l'ensemble des partenaires) • créer une cartographie des acteurs (qui fait quoi) et un annuaire des contacts (par thématique), ainsi qu'une cartographie de l'offre proposée par les différents partenaires • réaliser des supports d'informations « dématérialisés », par exemple des visites d'entreprises virtuelles, des vidéos pour mettre

	<p>en avant certains métiers en tension, ...</p> <p>3/ Valoriser</p> <ul style="list-style-type: none"> • valoriser les initiatives exemplaires des acteurs socio-économiques en remettant des Trophées dédiés • donner envie à d'autres de s'investir : en créant des vidéos sur des parcours réussis (regard croisé entre professionnels, personnes concernées et acteurs économiques)
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'outils communs créés - satisfaction des acteurs 	
<p>Partenaires et directions à associer</p> <p>Tous les acteurs associés au comité de pilotage, aux groupes de travail et plus largement</p>	

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - piloter l'action - mobiliser des ressources internes pour mettre en œuvre l'action (ingénierie) - s'impliquer pleinement dans l'ensemble des actions - diversifier, moderniser et co-construire des supports de communication - poursuivre la co-organisation de Trophées dédiés 	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - pilotage et animation du site Internet « objectif-insertion66.fr », pilotage d'une réflexion sur l'évolution du site dont le périmètre pourra être élargi - création de vidéos témoignages sur des parcours réussis d'allocataires du rSa - co-organisation, avec les acteurs économiques locaux, des Trophées de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les engagements des partenaires

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <p>Pôle emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation au développement d' « objectif.insertion66.fr » <p>Cap emploi - ADRH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribution aux actions partenariales mises en œuvre sur le territoire <p>MLJ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à l'élaboration du calendrier unique partagé en apportant des informations sur leurs actions mises en œuvre <p>Chambre d'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la diffusion des informations sur leur site Internet <p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la mise en œuvre de l'action en apportant leur expertise et en s'appuyant sur leur réseau d'entreprises <p>UPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation active à la mise en œuvre d'actions permettant de rapprocher économie et solidarité <p>UPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation active à la mise en œuvre d'actions permettant de rapprocher économie et solidarité

Axe 4 – Promouvoir la politique d'insertion

Fiche-action 4.2 – Mieux communiquer entre professionnel.le.s et avec les personnes concernées

Public concerné - professionnel.le.s - personnes concernées	Objectifs <ul style="list-style-type: none">• renforcer la communication entre professionnel.les en favorisant notamment l'échange direct• faciliter la participation des professionnel.le.s aux réunions• renforcer le lien, la proximité, la confiance avec les personnes concernées
Pilote Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits)	Contenu de l'Action 1/ Adopter une démarche partagée de « design de service » afin de mieux répondre aux attentes des personnes concernées et des professionnel.le.s <ul style="list-style-type: none">• conforter/ moderniser l'utilisation du site Internet « objectif-insertion66.fr » (qui pourra évoluer vers un site plus large), co-construit par les personnes concernées et les professionnel.le.s :<ul style="list-style-type: none">- en y intégrant des supports vidéos- en le dotant d'un chat (en complément de la foire aux questions)- en diffusant via les réseaux sociaux de l'actualité- en créant une application mobile du site• co-concevoir de nouveaux supports d'information simplifiés et compréhensibles par tou.te.s, si besoin faire appel à un expert en communication (agence spécialisée) exemples :<ul style="list-style-type: none">- utilisation de pictogrammes, de mots à la portée de tou.te.s- création d'un lexique- création de vidéos courtes, ludiques et percutantes (vidéos cagettes qui vulgarisent un dispositif ou une action, tutoriels filmés type mode d'emploi « comment s'inscrire à une action d'insertion ? Comment faire sa demande de rSa ? »)- création de supports ludiques type bande dessinée- création de vidéos-témoignages sur les parcours d'insertion réussis (témoignage local avec un regard croisé entre professionnel.le/public/ employeur.euse) 2/ Renforcer et privilégier une information plus directe entre acteurs professionnels <ul style="list-style-type: none">• en organisant des réunions partenariales physiques ou à distance

	<p>avec possibilité d'y accéder en replay (visioconférences type webinaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> • en formant les professionnel.le.s aux nouveaux outils de type webinaire • en mettant en place des immersions professionnelles réciproques « vis ma vie » ou des temps de formation en commun • en créant une newsletter partenariale <p>3/ Repenser les modes de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • personnaliser la communication en transmettant des informations ciblées et en utilisant des canaux de communication adaptés (email, sms...) • organiser des journées thématiques sur les territoires (format atelier/ conférence) et créer les conditions d'un dialogue de qualité entre professionnel.le.s et personnes concernées • garantir un même niveau d'information sur les territoires en la diffusant dans différents lieux d'accueil, quel que soit le partenaire, réfléchir à sa périodicité (diffusion en continu ? ...)
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'outils créés - nombre de pages visitées sur le site « objectif-insertion66.fr » 	
<p>Partenaires et directions à associer</p> <p>Tous les acteurs associés au comité de pilotage, aux groupes de travail et plus largement</p>	

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - piloter l'action - mobiliser des ressources internes pour mettre en œuvre l'action (ingénierie) - faire évoluer nos modes de communication à destination des usagers et des professionnel.le.s - rendre l'accès à l'information plus pérenne dans le temps 	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'échanges entre les personnes concernées et les professionnel.le.s de l'insertion - pilotage et animation du site Internet « objectif-insertion66.fr », réflexion sur l'évolution du site dont le périmètre pourra être élargi
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les engagements des partenaires

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <p>Pôle emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la démarche de design de services, par la promotion de tous les supports d'information simplifiée qui seront créés au bénéfice du public <p>Cap emploi - ADRH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à l'action en apportant une expertise en matière de handicap <p>MLJ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à l'élaboration de supports de communication et aux réunions partenariales <p>Chambre d'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffusion d'information sur leurs actions - participation à des vidéos sur la découverte des métiers de l'agriculture - mise à disposition du planning des réunions à destination des porteurs de projet d'installation en agriculture <p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la mise en œuvre de l'action en apportant leur expertise et en s'appuyant sur leur réseau d'entreprises <p>UPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation active à la mise en œuvre d'actions permettant de rapprocher économie et solidarité <p>UPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation active à la mise en œuvre d'actions permettant de rapprocher économie et solidarité

AXE 5 - Clarifier la gouvernance locale de l'insertion

Des enjeux partagés

L'enjeu en matière de gouvernance de la politique d'insertion consiste à trouver le juste équilibre entre l'indispensable lisibilité et coordination des actions, qui doit s'opérer au niveau départemental, et la nécessaire adaptation locale, qui passera par des déclinaisons territoriales.

Un autre enjeu résidera dans le fait de mettre en place un mode d'organisation mutualisé entre acteurs de manière à faire gagner temps et énergie à l'ensemble des partenaires.

→ **Fiche-action 5.1 - Élargir et renforcer la gouvernance départementale de l'insertion**

L'idée retenue consiste à garantir un partenariat resserré et actif entre les principales institutions intervenant en faveur du retour à l'emploi des publics en insertion, dans un souci de simplification et dans une logique d'agrégation avec les instances existantes plutôt que de juxtaposition.

→ **Fiche-action 5.2 - Accentuer la territorialisation de la politique d'insertion**

L'accentuation de l'ancrage local de la politique d'insertion permettra une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des territoires, des dynamiques territoriales et partenariales, ainsi que l'inclusion de nouveaux acteurs dans le suivi du présent schéma.

→ **Fiche-action 5.3 - Développer des outils de pilotage et d'évaluation des politiques publiques**

Le pilotage de politique publique d'insertion impose la création de nouveaux outils d'observation et d'évaluation partagés. Dans un souci de cohérence des politiques publiques concourant à l'insertion et au retour à l'emploi sur le territoire, il sera nécessaire de garantir le partage d'informations entre partenaires et de définir des indicateurs communs qui serviront de base de connaissances pour tou.te.s.

Axe 5 – Clarifier la gouvernance locale de l’insertion

Action 5.1 – Élargir et renforcer la gouvernance départementale de l’insertion

<p>Public concerné</p> <p>- acteurs de l’action sociale, de l’insertion, de l’emploi, de l’économie</p>	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser une gouvernance pluri-partenariale (incluant les représentants du monde économique) et innovante de la politique publique d’insertion • renforcer la transversalité des politiques d’insertion et leur cohérence • éviter la redondance et mutualiser les instances • mettre en dynamique les politiques en permettant des actions correctives et des expérimentations
<p>Pilote</p> <p>Département (Direction de l’Insertion et de l’Accès aux Droits)</p> <p>Copilotes</p> <p>Pôle emploi, MLJ</p>	<p>Contenu de l’action</p> <p>Création et installation des instances de pilotage et de suivi :</p> <p>1/ Création d’une instance de gouvernance départementale : le comité de pilotage insertion</p> <p>Rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • détermination des objectifs/ orientations et des feuilles de route • formalisation du dispositif d’évaluation • décisions <p>Le comité de pilotage agit de manière concertée avec les territoires, en prenant en compte leurs atouts et leurs contraintes. Rythme : 2 à 3 réunions par an Composition : Département (Conseillers départementaux, DGA Solidarités, Direction de l’Insertion et de l’Accès aux Droits, un directeur de Maison Sociale de Proximité), État, Pôle Emploi, MLJ, ADRH/ Cap emploi, CAF, MSA, Région et représentants des acteurs socio-économiques. Il sera également proposé à une ou deux personnes concernées d’être membres du comité de pilotage.</p> <p>2/ Création d’instances territorialisées : les comités techniques insertion (cf. fiche-action 5.2 Accentuer la territorialisation de la politique d’insertion)</p> <p>Rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi des feuilles de route, proposition d’initiatives locales et évaluations des dispositifs et actions

	<p>Rythme : 3 à 4 réunions par an Composition : Département (Directeurs ou adjoint.e.s de MSP, RESMS IAD, Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits), État, Pôle Emploi, MLJ, ADRH/ Cap emploi, CAF, MSA, Région, EPCI, représentants des structures de l'IAE, représentant(s) des futurs conseils locaux d'accès aux droits</p>
<p>Indicateurs de suivi</p> <p>- à définir annuellement en comité de pilotage</p>	
<p>Partenaires et directions à associer</p> <p>Département (Maisons Sociales de Proximité), DDETS, Pôle Emploi, MLJ, ADRH/ Cap emploi, CAF, MSA, Région, EPCI, représentant.e.s des acteurs économiques, représentant.e.s des structures de l'IAE, représentant.e.s des futurs conseils locaux d'accès aux droits, ...</p>	

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - piloter l'action - mobiliser des ressources internes pour mettre en œuvre l'action (ingénierie) - engager une réflexion partenariale autour de la mise en place d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi à vocation départementale 	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> - pilotage de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du schéma PTI-PDI - participation du Département aux différentes instances liées à l'insertion, la formation, l'emploi
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les engagements des partenaires

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <p>DDETS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à l'instance de gouvernance départementale <p>Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation aux instances <p>Pôle emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - copilotage de l'instance de gouvernance départementale - participation aux instances territorialisées <p>Cap emploi - ADRH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribution aux travaux du comité de pilotage insertion et participation aux comités techniques insertion <p>MLJ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation aux instances de gouvernance <p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation aux instances de gouvernance <p>UPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation aux instances de gouvernance <p>UPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation aux instances de gouvernance

Axe 5 – Clarifier la gouvernance locale de l’insertion

Action 5.2 – Accentuer la territorialisation de la politique d’insertion

<p>Public concerné</p> <p>- acteurs de l’action sociale, de l’insertion, de l’emploi, de l’économie</p>	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • ancrer localement la politique d’insertion en adaptant au mieux l’offre d’insertion, les partenariats aux ressources et spécificités locales organiser une coordination des acteurs pour s’accorder sur le développement de l’offre afin d’éviter des « concurrence » dans la prescription des actions • fluidifier le travail partenarial au niveau local • promouvoir l’innovation territoriale et la créativité
<p>Pilote</p> <p>Département (Direction de l’Insertion et de l’Accès aux Droits)</p> <p>Copilote</p> <p>Pôle emploi</p>	<p>Contenu de l’action</p> <p>1/ Ancrer territorialement la politique d’insertion par la création d’instances intitulées « comités techniques insertion » (cf. FA n°5.1 Élargir et renforcer la gouvernance départementale de l’insertion) selon les limites géographiques des territoires Maisons Sociales de Proximité, permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir collectivement des objectifs (entre tous les partenaires) • d’identifier les initiatives mutualisables • négocier le déploiement d’actions locales • suivre et évaluer les résultats obtenus • créer des outils dédiés <p>Rythme : 3 à 4 réunions par an et par territoire</p> <p>2/ Formaliser des feuilles de route, en lien étroit avec le niveau départemental (comité de pilotage insertion) indiquant de manière synthétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les besoins de la population, les ressources mobilisables au niveau local, l’organisation de l’insertion sur le territoire, les projets à mettre en place de façon prioritaire • les actions pouvant être portées dans un cadre partenarial, dans un souci d’optimisation des dépenses d’insertion (mutualisation des moyens) • les modalités d’évaluation

Indicateurs de suivi

- à définir annuellement en comité de pilotage

Partenaires et directions à associer

Département (Maisons Sociales de Proximité), DDETS, Pôle Emploi, MLJ, ADRH/ Cap emploi, CAF, MSA, Région, EPCI, représentant.e.s des structures de l'IAE, représentant.e.s des futurs conseils locaux d'accès aux droits, ...

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none">- piloter l'action- mobiliser des ressources internes pour mettre en œuvre l'action (ingénierie)- élaborer une offre d'insertion de proximité pluri-partenaire répondant aux besoins des personnes accompagnées (insertion par l'activité économique, actions de formations, actions sur-mesure...)	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none">- présence du Département sur l'ensemble du département au travers des 4 territoires de Maison Sociale de Proximité- mise en œuvre d'instances de régulation territorialisées dans le cadre de l'accompagnement global- participation aux instances territorialisées liées à l'insertion
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les engagements des partenaires

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <p>Région :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation aux instances de gouvernance <p>Pôle emploi :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation aux comités techniques insertion- participation à la réalisation des éléments de la feuille de route <p>MLJ :</p> <ul style="list-style-type: none">- amélioration du travail partenarial, participation à la définition des objectifs en apportant leur expertise sur le diagnostic social et professionnel <p>Cap emploi - ADRH :</p> <ul style="list-style-type: none">- contribution aux travaux du comité de pilotage insertion et participation aux comités techniques insertion <p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation aux instances de gouvernance <p>UPA :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation aux instances de gouvernance <p>UPE :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation aux instances de gouvernance

Axe 5 – Clarifier la gouvernance locale de l'insertion

Action 5.3 – Développer des outils de pilotage et d'évaluation des politiques publiques

Public concerné - acteurs de l'insertion et de l'emploi	Objectifs <ul style="list-style-type: none"> • renforcer et créer des outils d'observation et de pilotage partagés • fluidifier le travail partenarial au niveau local • développer des outils de pilotage en coordination avec les autres acteurs institutionnels avec des déclinaisons territorialisées • développer une analyse partagée des données
Pilote Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits)	Contenu de l'action 1/ Développer des interfaces informatiques et un système d'information géographique susceptibles de : <ul style="list-style-type: none"> • faciliter la coordination des interventions des différents partenaires en direction du public, prévenir la superposition des offres de service et leur redondance • permettre de disposer d'éléments d'évaluation partagés afin d'ajuster les offres de service et/ ou leur périmètre (outils d'observation et de pilotage partagés) Les interfaces s'inscriront dans le respect du cadre légal et réglementaire qui s'impose à chaque institution en matière d'échanges de données.
Copilote Pôle emploi	2/ Mettre en place d'une évaluation qualitative de l'offre d'insertion à l'échelle départementale et infra-départementale : <ul style="list-style-type: none"> • un travail pourrait être initié avec l'université de Perpignan, l'Institut National des Études Territoriales (INET), notamment afin de mener des études approfondies (suivi de cohortes de public, étude d'un type d'actions d'insertion, étude d'impact en interrogeant directement les personnes concernées...) • les études menées feraient l'objet d'un temps d'analyse partagée avec le comité de pilotage insertion et les comités techniques territoriaux insertion
Indicateurs de suivi - nombre de portraits thématiques ou territoriaux réalisés - nombre d'études conduites	
Partenaires et directions à associer Département (Direction des Systèmes d'Information, Mission observation sociale, Maisons Sociales de Proximité), partenaires du PTI	

Les engagements du Département

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none">- piloter l'action- mobiliser des ressources internes pour mettre en œuvre l'action (ingénierie)- co-construire un observatoire de l'insertion	<p>Programme Départemental d'Insertion</p> <ul style="list-style-type: none">- utilisation du logiciel métier WebrSa pour recueillir des données quantitatives- réalisation d'une évaluation externalisée de la politique publique d'insertion
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les engagements des partenaires

<p>Pacte Territorial pour l'Insertion</p> <p>Pôle emploi :</p> <ul style="list-style-type: none">- participation à toutes les évaluations qualitatives

ANNEXES

Tableau synthétique des fiches-actions

AXE 1 ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LE PLUS TÔT POSSIBLE		
TITRE FICHE-ACTION	PILOTE	OBJECTIFS
1.1 Favoriser l'interconnaissance partenariale	Pilote Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits) Copilotes Solidarité Pyrénées et CCAS de Canet	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser la connaissance et l'acculturation réciproque des professionnel.le.s - apporter des réponses fiables et le plus tôt possible au public accueilli et/ ou accompagné - favoriser l'accès aux droits grâce à une meilleure information des professionnel.les, et de ce fait, des personnes accueillies - faciliter le partage des informations nécessaires à l'efficacité des parcours d'insertion et à leur suivi
1.2 Accueillir autrement pour favoriser l'accès aux droits	Pilote MLJ Copilotes Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits) Solidarité Pyrénées et CCAS de Canet	<ul style="list-style-type: none"> - repérer et accueillir le plus tôt possible les personnes à accompagner afin d'éviter leur isolement et la rupture de leurs droits - créer une relation de confiance avec les personnes afin d'identifier une demande et formaliser des actions répondant aux besoins - repenser les modalités et la qualité de l'accueil en s'appuyant sur un travail partenarial autour de différentes pratiques (accueil physique, téléphonique, numérique, plateforme, ...), en lien avec la démarche en cours sur l'accueil social inconditionnel de proximité - faciliter l'information des personnes sur leurs droits pour anticiper les non-recours et les situations d'urgence - faire participer les personnes accueillies aux décisions qui les concernent
1.3 Imaginer de nouvelles modalités d'accompagnement et de parcours spécifiques	Pilote Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits) Copilotes Solidarité Pyrénées et CCAS de Canet	<ul style="list-style-type: none"> - mieux anticiper les fins de droit et de prise en charge de certains publics - organiser des échanges entre professionnel.le.s pour co-construire une vision globale, commune et croisée sur les besoins - enclencher rapidement un accompagnement spécifique
1.4 Garantir un accueil de qualité et non stigmatisant	Département (Mission innovations sociales et Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits)	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter et apaiser les échanges entre les professionnel.les de l'accueil et les personnes en situation de précarité - co-construire des actions avec les professionnel.le.s et les personnes concernées - créer de meilleures conditions d'accueil (matérielles/ organisationnelles/ pratiques professionnelles) - favoriser la continuité des échanges entre professionnel.le.s et personnes concernées et s'assurer que ces derniers puissent pleinement s'exprimer - garantir des échanges justes - répondre aux besoins d'accès au numérique et de médiation numérique - faciliter la formation et le recrutement de personnes ayant une expertise du vécu sur des postes d'accueil

Tableau synthétique des fiches-actions

AXE 2		
FLUIDIFIER ET SIMPLIFIER LES PARCOURS D'INSERTION		
TITRE FICHE-ACTION	PILOTE	OBJECTIFS
2.1 Simplifier les démarches administratives	Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits)	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'accès aux droits - fluidifier les liens entre l'administration et les personnes concernées - simplifier et adapter la communication - s'appuyer sur la participation des personnes concernées
2.2 Déployer un nouvel outil partagé d'accompagnement/ de suivi de parcours personnalisé	Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits)	<ul style="list-style-type: none"> - structurer et approfondir la coordination et le maillage des professionnel.le.s autour du parcours de la personne accompagnée pour garantir la cohérence et la continuité des parcours - permettre aux professionnel.le.s de l'accompagnement de retracer plus facilement et plus rapidement les parcours des personnes afin d'être plus efficace (stratégie de parcours) - permettre aux personnes accompagnées de ne pas se répéter (principe du « dites-le nous une fois ») - laisser aux personnes accompagnées la possibilité d'être acteur.rice de leur parcours d'accompagnement (accès aux éléments utiles à son parcours individuel afin de faciliter son implication)
2.3 Prévenir les ruptures de parcours	Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits)	<ul style="list-style-type: none"> - repérer les processus internes qui amènent à des ruptures de parcours - mieux articuler les différentes étapes d'un parcours afin de favoriser une continuité dans l'accompagnement - anticiper la levée de freins (santé, logement, garde d'enfants, mobilité...) dans le cadre d'une stratégie de parcours et d'une approche globale de l'accompagnement - repérer les besoins pour mettre en place de manière concertée, de nouvelles actions en lien avec les personnes concernées et les professionnel.le.s
2.4 Étudier la mise en place de référent.e.s de parcours et organiser la « fonction » de suivi de parcours	Département (Mission Innovations Sociales)	<ul style="list-style-type: none"> - garantir un suivi de parcours permettant plus de cohérence et évitant les ruptures - rendre le parcours plus efficace - simplifier les démarches de la personne - favoriser le travail partenarial en développant plus encore la logique de travail inter-acteurs et ses déclinaisons opérationnelles

Tableau synthétique des fiches-actions

AXE 3 Ouvrir le chemin de l'emploi pour tou.te.s		
TITRE FICHE-ACTION	PILOTE	OBJECTIFS
3.1 Mettre en œuvre une plateforme mobilité solidaire sur le département	Pilote Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits) Copilote Pôle emploi	<ul style="list-style-type: none"> - étudier la pertinence de la création d'un véritable guichet unique départemental de la mobilité solidaire - mettre à la disposition des personnes concernées un dispositif lisible, efficace et accessible d'accompagnement en la matière - apporter des réponses globales immédiates et accompagner vers une mobilité autonome et pérenne
3.2 Fluidifier les relations entre acteurs de l'insertion et acteurs socio-économiques	Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits)	<ul style="list-style-type: none"> - simplifier les relations entre acteurs de l'insertion-emploi et acteurs socio-économiques - rendre plus lisible l'action des acteurs de l'insertion et de l'emploi en donnant à voir une offre de services partenariale globale, coordonnée et lisible (donner à voir un seul visage) - créer un mode d'organisation inter acteurs qui permette de répondre de manière réactive et coordonnée aux entreprises afin d'éviter la sur-sollicitation des mêmes entreprises ou structures employeuses, par les différents acteurs - développer des liens entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises locales, entre le public en insertion et les entreprises locales
3.3 Identifier les besoins en compétence des entreprises et y répondre de manière concertée	Pilote Région Copilote Pôle emploi	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre l'évolution des pratiques en matière de ressources humaines, en parlant de compétences des personnes (notamment transférables) et de besoins de compétences au sein des entreprises - anticiper au mieux les besoins futurs des entreprises et mettre en place les actions/ formations adéquates et séquencées - apporter une réponse concertée aux besoins de compétences des entreprises - favoriser et sécuriser l'accès à un parcours d'insertion professionnelle /d'accès à l'emploi, des publics en difficultés

Tableau synthétique des fiches-actions

AXE 4		
PROMOUVOIR LA POLITIQUE D'INSERTION		
TITRE FICHE-ACTION	PILOTE	OBJECTIFS
4.1 Mieux communiquer en dehors du champ classique des acteurs de l'insertion	Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits)	<ul style="list-style-type: none"> - permettre à des acteurs, notamment ceux dont l'insertion ou l'emploi n'est pas le cœur de compétence, de s'approprier la démarche et d'y participer - développer une vision partagée, une "culture" commune (partage de la sémantique, des enjeux, objectifs opérationnels, ...) - déconstruire les représentations, les peurs, les stéréotypes, démystifier - donner à voir une action publique locale décloisonnée et coordonnée - impulser des partenariats et susciter l'innovation sociale - valoriser les initiatives exemplaires
4.2 Mieux communiquer entre professionnel.le.s et avec les personnes concernées	Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits)	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer la communication entre professionnel.le.s en favorisant notamment l'échange direct - favoriser la co-construction partenariale - faciliter la participation des professionnel.le.s aux réunions - renforcer le lien, la proximité, la confiance avec les personnes concernées

Tableau synthétique des fiches-actions

AXE 5		
CLARIFIER LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'INSERTION		
TITRE FICHE-ACTION	PILOTE	OBJECTIFS
5.1 Élargir et renforcer la gouvernance départementale de l'insertion	Pilote Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits) Copilotes Pôle emploi et MLJ	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser une gouvernance pluri-partenaire et innovante de la politique publique d'insertion - renforcer la transversalité des politiques d'insertion et leur cohérence - éviter la redondance et mutualiser les instances - mettre en dynamique les politiques en permettant des actions correctives et des expérimentations
5.2 Accentuer la territorialisation de la politique d'insertion	Pilote Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits) Copilote Pôle emploi	<ul style="list-style-type: none"> - ancrer localement la politique d'insertion en adaptant au mieux l'offre d'insertion, les partenariats aux ressources et spécificités locales - organiser une coordination des acteurs pour s'accorder sur le développement de l'offre afin d'éviter des « concurrences » dans la prescription des actions - fluidifier le travail partenarial au niveau local - promouvoir l'innovation territoriale et la créativité
5.3 Développer des outils de pilotage et d'évaluation des politiques publiques	Pilote Département (Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits) Copilote Pôle emploi	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer et créer des outils d'observation et de pilotage partagés - fluidifier le travail partenarial au niveau local - développer des outils de pilotage en coordination avec les autres acteurs institutionnels avec des déclinaisons territorialisées - développer une analyse partagée des données

Complément fiche-action 1.4

Fiche-action 1.4 - Garantir un accueil de qualité et non stigmatisant

En s'appuyant sur leurs expériences, les personnes concernées ont imaginé des actions pouvant favoriser un accueil apaisé [au sein des différents lieux d'accueil portés par les partenaires]. Leur intention est d'inscrire dans une Charte des valeurs partagées et co-construite avec les professionnel.le.s.

Plusieurs propositions ont d'ores et déjà été émises :

- en termes de pratiques professionnelles :
 - **développer les échanges en « côte à côte » plutôt qu'en « face à face » avec le public**
 - **développer des démarches de « l'aller-vers »**
 - **permettre à la personne accueillie de venir au service avec une personne de son choix (c'est un droit), Cette personne favoriserait le dialogue et serait identifiée grâce à un badge spécifique donné pour les accompagnant.e.s/ facilitateur.trice.s**
 - **laisser le temps nécessaire au public accueilli pour exprimer ses difficultés**
 - **apporter toujours une réponse au public**
 - **orienter la personne, avec son accord, vers le bon interlocuteur en formalisant cette réponse par un acte concret réalisé devant la personne (email, tél...)**
 - **laisser un temps de réflexion, si besoin de plusieurs jours, à la personne accueillie pour donner son accord sur son orientation, ne pas imposer mais plutôt proposer**
 - **adopter un langage commun et compréhensible par tou.te.s**

- en termes de communication et de locaux
 - **faciliter la visibilité des locaux en utilisant de nouvelles signalétiques**
 - **améliorer la convivialité des accueils**
 - **favoriser et garantir la confidentialité**
 - **créer des supports numériques ou autres supports d'information à visionner ou consulter à l'accueil**
 - **faciliter la communication entre public et professionnel.le pour une meilleure compréhension mutuelle et des échanges apaisés (par exemple créer un code de communication non verbale, s'appuyant sur des dessins, des images, inscrits sur des supports tels que des badges)**

Membres du comité de pilotage

Département

État (DDETS : fusion de la DIRECCTE et la DDCS)

Région

Pôle emploi

Cap emploi-ADRH

Mission Locale Jeunes

Caisse d'Allocations Familiales

Mutualité Sociale Agricole

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Chambre de Commerce et d'Industrie

Chambre d'agriculture

UPA

UPE

FDSEA

CPME

UMIH

CFDT

FO

CGT

Participants aux groupes de travail

AXE 1 - Accueillir et accompagner le plus tôt possible

Co-animation :

Cadre MSP/
Cadre DIAD

DDETS
Caf
MSA
Pôle emploi
MLJ
UDAF
Pôle de Santé
au
Travail 66
CCAS de canet
Secours
catholique
Croix Rouge
Solidarités
Pyrénées
CRIA 66
Département
(représentant.e.s
des territoires et
des Directions)

AXE 2 - Fluidifier et simplifier les parcours d'insertion

Co-animation :

Cadre MSP/
Cadre DIAD

DDETS
Pôle emploi
Cap emploi -
ADRH
AFPA
Acal
Croix Rouge
Solidarités
Pyrénées
Département
(représentant.e.s
des
territoires et des
Directions)

AXE 3 - Ouvrir le chemin de l'emploi pour tou.te.s

Co-animation :

Cadre MSP/
Cadre DIAD

DDETS
Pôle emploi
MLJ
Région
Communauté
urbaine
Croix rouge
UPA
UPE
CMA
CPME
Fastt
SIAE
Représentants
des
salariés
Acal
OPCO Akto
Département
(représentant.e.s
des territoires et
des directions)

AXE 4 - Promouvoir la politique d'insertion

Co-animation :

Cadre MSP/
Cadre DIAD

DDETS
Pôle emploi
Cap emploi -
ADRH
UPA
UPE
CMA
SIAE
Représentants
des
salariés
Département
(représentant.e.s
des territoires et
des directions)

AXE 5 - Clarifier la gouvernance locale de l'insertion

Co-animation :

Cadre MSP/
Cadre DIAD

DDETS
Pôle emploi
Cap emploi -
ADRH
MLJ
Région
Département
(représentant.e.s
des territoires et
des directions)

Glossaire

ACAL : Association Catalane d'Aide aux Libérés
ACI : Ateliers Chantier d'Insertion
ADRE : Aide Départementale de Retour à l'Emploi
ADRH : Accompagnement-Diversité-Réhabilitation-Handicap
AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
BIT : Bureau International du Travail
Caf : Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CDIS : Conseil Départemental de l'Inclusion Sociale
CER : Contrat d'Engagement Réciproque
CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail
CH : Centre Hospitalier
CHRS : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPME : Confédération des Petites et Moyennes Entreprises
CRIA : Centre de Ressources Illettrisme et Alphabétisation
DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études statistiques
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociales
DDETS : Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (fusion DDCS et DIRECCTE)
DIAD : Direction de l'Insertion et de l'Accès aux Droits (Département)
DIRECCTE : Direction générale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi
DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
DREETS : Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale
EPL : Équipe Pluridisciplinaire Locale

El : Entreprise d'Insertion
ESS : Économie Sociale et Solidaire
ETP : Équivalent Temps Plein
ETTI : Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion
FAJ : Fonds d'Aides aux Jeunes
FASTT : Fonds d'Actions Sociales du Travail Temporaire
FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles
FO : Force ouvrière
GAD : Garantie d'Activité Départementale
GEIQ : Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
IAE : Insertion par l'Activité Économique
IDEA : Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence
INET : Institut National des Études Territoriales
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IRTS : Institut Régional du Travail Social
MLJ : Mission Locale Jeune
MSA : Mutualité Sociale Agricole
MSP : Maison Sociale de Proximité (Département)
OPCO : Opérateurs de compétences
PDI : Programme Départemental d'Insertion
PIC : Plan d'Investissement dans les Compétences
PMCU : Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine
PTI : Pacte Territorial pour l'Insertion
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
RESMS-IAD : Responsable d'Équipe Sociale et Médico-Sociales - Insertion et Accès aux Droits
rSa : Revenu de Solidarité Active
RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Économique
SPIE : Service Public de l'Insertion et de l'Emploi
UDAF : Union Départementale des Associations Familiales
UPA : Union Professionnelle Artisanale
UPE : Union Pour l'Entreprise

Signataires

Monsieur le Préfet
des Pyrénées-Orientales
Étienne STOSKOPF

Madame la Présidente
du Département des Pyrénées-Orientales
Hermeline MALHERBE

Madame la Présidente
de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Carole DELGA

Monsieur le Directeur
de la Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités
Éric DOAT

Monsieur le Directeur Territorial
de Pôle emploi
Philippe SOURSOU

Monsieur le Directeur
de la Caisse d'Allocations
Familiales des Pyrénées-Orientales
Pierre-Marc BOISTARD

Monsieur le Directeur
de la Mutualité Sociale Agricole
des Pyrénées-Orientales
Denis RAMET

Madame la Directrice
de Cap emploi
des Pyrénées-Orientales
Véronique QUEMENER

Madame la Directrice
de la Mission Locale Jeunes
des Pyrénées-Orientales
Véronique DEROUBAIX RAMIREZ

Monsieur le Président
de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
des Pyrénées-Orientales
Robert BASSOLS

Monsieur le Président
de la Chambre de Commerce et d'Industrie
des Pyrénées-Orientales
Bernard FOURCADE

Madame la Présidente
de la Chambre d'Agriculture
des Pyrénées-Orientales
Fabienne BONET



PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

ET

PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION

2021-2027

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



leDépartement66.fr

L'Accent Catalan de la République Française